

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 19 avril 2019
Adopté à la séance du Conseil départemental du 24 mai 2019**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony
BAZIN Arnaud
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOISSEAU Laetitia
BORGEON Sophie CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
COUCHOT Sylvie
DOCTEUR Jeanne
EON Pierre-Edouard
HAQUIN Xavier
IVANDEKICS Emilie (arrivée à 11h34 pouvoir à MENAT Gilles)
JACOB Aurore
LAMBERT-MOTTE Gérard (départ à 10h27 pouvoir à BOISSEAU Laetitia)
MAHENDRAN Cergya
MENAT Gilles
MENHAOUARA Nesslerine
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand (départ à 10h46 pouvoir à TINLAND Virginie)
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre (départ à 10h48 pouvoir à MERIZIO Monique)
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
SCOLAN Muriel
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida (départ à 11h37 pouvoir METREF Nadia)
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

AUMAS Michel (pouvoir à MAHENDRAN Cergya)
BOEDEC Yannick (pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)
BOUGEARD Nicolas (pouvoir à BENEDIC Fabien)
DESSE Daniel (pouvoir à RAFAITIN Agnès)
MAZOU-SACKO Youri
SABOURET Cédric (pouvoir à MENHAOUARA Nesslerine)
RUSIN Isabelle (pouvoir à ARCIERO Anthony)
SEBBAGH Deborah (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
II.	ANNONCE D'UNE DESIGNATION.....	5
III.	EXAMEN DES RAPPORTS	8
5 -	EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	8
5-06	Mise en œuvre de la politique départementale d'égalité des chances. Soutien à une action de mobilité européenne portée par la mission locale SeinOise	8
5-07	Mise en œuvre de la politique d'égalité femmes-hommes : renouvellement du partenariat avec l'Association "Elles Bougent" pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.	12
5-08	Modifications des cartes scolaires des collèges publics des communes d'Argenteuil, de Cergy, de Soisy-sous-Montmorency, d'Osny et correction d'affectation de rues aux collèges publics de Corneilles-en-Paris.	19
5-09	Déplacement à Londres d'une délégation du Val d'Oise du 24 au 26 avril 2019 - Mise en place d'une démarche valdoisienne en faveur du développement des "EdTech".	23
6 –	TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	24
6-05	Projet de création d'une bretelle RD 122 - A 15 sur la commune de Sannois. Modalités de concertation publique.	24
6-06	Avis du Département du Val d'Oise dans le cadre de la concertation sur le projet de Terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle (CDG).	25
1 –	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	31
1-02	Soutien au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) au titre de l'année 2019.	31
2–	FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION	33
2-28	Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 31 janvier 2019 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).	33
2-29	Mandat spécial - Déplacement du Médiateur du Département du Val d'Oise à l'Assemblée générale de l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) et au Forum Mondial de la Médiation (FMM).	33
2-30	Commune d'Herblay-sur-Seine - Cession de cinq parcelles au profit du groupe FREY ou toutes entités juridiques pouvant s'y substituer. Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec ledit groupe et la SCI AGOSTINI.	34
	Monsieur SEIMBILLE.....	34
2-31	Présentation de la Programmation 2019 des travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux.	35
2-32	Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 et d'un gymnase de 1 500 m ² environ à Cergy.....	36
2-33	Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 à Argenteuil.....	37
2-34	Lancement de l'opération d'extension et de restructuration du bâtiment hébergement/restauration du CDFAS.....	39
4 –	DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE.....	40
4-12	Avenant n° 3 dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnels au profit du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO).	40
4-13	Partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) 2018-2021. Programme d'actions dans les forêts périurbaines de l'Etat au titre de l'année 2019.....	41
4-14	Abbaye de Maubuisson : convention de partenariat entre le Département et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.....	42
IV.	DESIGNATION	43

Début de la séance à 9 heures 32.

Madame CAVECCHI

Je vous salue toutes et tous. Je vous souhaite une belle séance de travail. Je laisse la parole à Madame Muriel SCOLAN.

Il est procédé à l'appel.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Je vais vous demander d'approuver l'ordre du jour. L'ordre de passage de nos délibérations est le suivant : nous commençons par la 5^e Commission, puis, la 6^e, la 1^{re}, la 2^e et la 4^e. Il n'y a aucun rapport dans la 3^e Commission. Nous avons trois rapports hors recueil : le lancement de l'opération de construction du collège 700 à Cergy, qui est le rapport 2-32, le 2-34, le lancement de l'opération d'extension et de restructuration du bâtiment hébergement et restauration du CDFAS à Eaubonne et le rapport 6-06, qui est l'avis du Département du Val-d'Oise dans le cadre de la concertation sur le projet du terminal T4 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle.

Tout le monde est-il d'accord ? Pas de problème ? Merci beaucoup.

Adoption à l'unanimité

II. ANNONCE D'UNE DESIGNATION

Nous aurons à désigner un administrateur pour représenter le Département au sein de VOH, Val d'Oise Habitat, comme personnalité qualifiée. Le compte rendu de la séance du 29 mars n'a pas pu être terminé, le temps que tout le monde puisse relire les passages qui les intéressaient. Je vous propose de l'approuver à notre prochaine Assemblée au mois de mai si vous en êtes d'accord.

Je souhaite dire un mot par rapport aux événements qui se sont passés cette semaine, lundi soir, ce terrible incendie qui nous a tous frappés au cœur et qui a provoqué en chacun de nous, quelle que soit sa confession, ses croyances, une émotion très très forte et un bouleversement. Notre-Dame fait partie de nous. Nous avons l'impression qu'il nous a été retiré quelque chose. Nous étions tous sidérés. Nous avons du mal à y croire. Tout doucement, nous nous sommes dit que ces flammes qui sortaient de ce toit, ce n'était pas possible. Nous avons tous été frappés en plein cœur, car Notre-Dame, c'est bien plus qu'une cathédrale, c'est un symbole. Elle représente notre histoire, la spiritualité de l'Europe. Elle représente notre culture. Elle est au centre de nous, elle fait partie de nous-mêmes. C'est un patrimoine universel de l'humanité.

Nous avons vu les réactions du monde entier. C'est aussi le symbole du rayonnement de notre pays dans le monde. C'est le symbole de notre civilisation et j'ose le mot du génie français de constructeurs. J'en ai la chair de poule. Lorsque nous sommes dans un monument tel que Notre-Dame, nous ne pouvons qu'être submergés par l'émotion et le fait que c'est une grandeur qui nous dépasse et nous emmène très loin, en dehors de toute croyance.

Je voulais saluer le travail des pompiers de Paris. Ils ont été exceptionnels, magnifiques de courage. Ils ont sauvé quand même une partie des chefs-d'œuvre. Nous pouvons nous dire l'importance de tout le travail qui avait été fait en amont et qui est fait par nos pompiers, par nos forces du SDIS 95, celles des autres, pompiers de l'Ile-de-France et de toute la France, tout ce travail de préparation, de répétition des gestes qu'il faut faire lorsqu'il y a un incendie, une catastrophe qui se présente et parfois, lorsque nous participons à des réunions de sécurité, nous râtons un peu. Nous nous disons qu'ils en demandent beaucoup, mais non. Nous avons vu là que chaque geste précis était important. Ils savaient exactement ce qu'ils avaient à faire. Ils ont été particulièrement courageux. Je voulais les saluer. Je voulais remercier aussi les forces vives des Yvelines qui se sont jointes aux pompiers de Paris. Dans le Val-d'Oise, les pompiers ont aussi été appelés à la rescousse. Je ne crois pas qu'ils soient intervenus, mais ils ont été présents au cas où nous aurions eu besoin d'eux.

Je souhaitais vraiment que toutes et tous ensemble, nous nous associons à la peine de tout le monde. J'ai proposé très vite à mes collègues Présidents des Départements d'Ile-de-France, dans le cadre du FS2I, qui a été créé la dernière fois, que nous participions financièrement. J'avais proposé 10 M€, tous ensemble, sur plusieurs années, car cela va se faire au fil du temps, et finalement mes collègues ont préféré que cela soit 20 M€ qui seront répartis sur les années à venir, tous ensemble. Nous avons ajouté notre pierre à l'édifice. Cela peut être important au moment où il y en aura besoin. Je voulais vous le signaler.

Monsieur STREHAIANO

Je comprends bien l'émotion, mais nous nous trouvons confrontés à cela aussi dans nos communes. En faisant ce don par le biais du Conseil départemental, nous faisons cadeau à l'Etat des 66 voire 75 % qui seraient retournés à nos habitants. Nous qui protestons sur le désengagement de l'Etat, sur la baisse de notre DGF, pour contourner cet obstacle, j'organise dans ma commune une journée de sensibilisation, où j'invite les habitants à donner directement pour éviter ce transfert. Dans les 20 M€ qui vont être donnés, cela va être pris sur les impôts des habitants, 20 M€ qui vont partir vers la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Par le biais des Conseils départementaux, c'est 20 M€ qui sont pris aux habitants de nos Départements, si c'est donné directement par les habitants ce sont seulement 5 M€ qui sont pris aux habitants. Je crois que nous avons là une optimisation fiscale dont nous sommes sots de nous passer.

Madame CAVECCHI

Je ne sais pas quoi te dire. J'entends ce que tu dis. Il me paraît important aussi que les collectivités territoriales s'associent à ce genre de problème, ce genre de sauvetage.

Monsieur BAZIN

Je ne sais pas si c'est le moment et le lieu d'entamer ce débat. Ce n'est pas prévu dans notre règlement intérieur. Deux mots très rapidement. D'abord ce qu'a dit le Président Monsieur Luc STREHAIANO, le Président SCELLIER, mon anté-prédécesseur le disait aussi assez régulièrement, cela a toujours été une question. D'ailleurs quand nous donnions quelques subsides à divers associations d'envergure nationale, telles que la Croix-Rouge, le Secours Catholique, et autres, pour leurs divers activités, nous avons exactement le même débat à l'époque. Ce n'est pas un débat nouveau, que nous avons toujours tranché dans le sens d'un geste des collectivités.

D'autre part, il n'échappera à personne, mais il est peut être utile de le préciser quand même pour ceux qui sont moins familiers du dispositif, que dans le FS2I, ce sont principalement les autres Départements, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, qui montrent le plus de générosité. C'est même tout l'intérêt du dispositif pour nous, puisque nous sommes modestement contributeurs et très largement bénéficiaires. Que ces Départements aient souhaité amplifier leurs gestes, cela peut se comprendre.

De plus, nous sommes dans un cas particulier. Il s'agit d'un monument qui fait l'attractivité de Paris et de l'Ile-de-France. Que les collectivités se sentent concernées par cette attractivité, cela me paraît assez concevable et relativement logique. Au-delà des arguments de raison que je viens d'entendre, je pense que nos habitants auraient du mal à comprendre que les grandes collectivités qui ont quelques moyens ne fassent pas en effet un geste. Tout en donnant acte du caractère tout à fait raisonné de l'intervention de notre ami Luc STREHAIANO, je pense que ces éléments que j'ai rappelés doivent plaider pour que nous trouvions que cette initiative de l'ensemble des Départements de Grande Couronne est tout à fait recevable et intéressante.

Madame CAVECCHI

Nous ne sommes pas les seuls. La Région Ile-de-France a contribué aussi.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, nous avons bien entendu ce que vous avez dit. Je n'avais pas l'intention dans un premier temps de prendre la parole. Mais dans mon for intérieur, je me disais que ce que vous énonciez tout à l'heure en direction de l'Assemblée départementale correspondait parfaitement à ce que je pensais. Vos propos, si vous me le permettez, étaient les miens, étaient les nôtres. Je sais qu'il y a quelques divergences d'appréciation, qu'il y a parfois des paroles un peu fortes qui peuvent interpeller. Nous voyons cela sur les réseaux sociaux, lors de nos conversations. Certains disent très bien, "Notre-Dame de Victor Hugo", les " Misérables", l'un n'empêche pas l'autre, si je puis m'exprimer très simplement. J'ai naturellement entendu ce que disait Monsieur Luc STREHAIANO. Il ne faut pas, je ne pense pas que c'est son appréhension de la question, avoir une vision trop comptable. Nous savons quels sont nos rapports avec l'Etat, les mauvais coups qu'il nous a portés, à nous et à l'ensemble des collectivités territoriales. Monsieur Arnaud BAZIN a rappelé les choses parfaitement comme il sait le faire.

En tant que maire de Magny-en-Vexin, j'ai une église qui est en très mauvais état, le coût de la réhabilitation, c'est 7,5 M€. Je ne verrai jamais sa réhabilitation complète. Et c'est tout aussi urgent, si je peux dire les choses de cette manière, que tous les autres travaux qui peuvent être appelés par l'Etat d'autres monuments historiques. Notre-Dame, vous l'avez dit, Madame la Présidente, que nous soyons croyants ou pas, catholiques, chrétiens ou pas, c'est un symbole, c'est l'image de Paris. Nous retenons souvent les Champs-Élysées, il n'y a pas d'ordre préférentiel, la tour Eiffel et Notre-Dame. Notre-Dame, c'est une lapalissade de dire cela, lorsque nous la voyons, et nous la voyons encore aujourd'hui, même si elle est abîmée et torturée, lorsque nous allons à l'intérieur, que nous soyons agnostiques, athées ou croyants, cela ne nous laisse pas indifférents.

Au niveau du symbole, mais pas seulement, je crois qu'il faut s'engager, s'inscrire dans la démarche qui a été celle des Départements franciliens. C'est une bonne initiative, même si tout le monde ne partage pas cet avis. Et chacun a le droit à son individualité. Je le répète avec force, pour ce qui me concerne, et je pense que je peux parler pour à peu près tous les membres de la minorité, d'opposition, les paroles qui ont été les vôtres sont les nôtres.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur le Président MULLER.

Je passe à l'examen des rapports. Nous commençons par la 5^e Commission, avec le rapport 5-06, qui est la mise en œuvre de la politique départementale d'égalité des chances, avec un soutien particulier à une action de mobilité européenne. Nous avons aujourd'hui 2 000 jeunes sur le département qui sont aidés directement par notre collectivité et 22 000, indirectement, par la mission locale. Cette action de mobilité européenne, qui est portée par une mission locale, en fait partie. C'est quelque chose de très intéressant. Monsieur Armand PAYET va nous expliquer en détail ce dont il s'agit.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5-06 Mise en œuvre de la politique départementale d'égalité des chances. Soutien à une action de mobilité européenne portée par la mission locale SeinOise

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit de l'épopée d'une dizaine de jeunes qui vont travailler en équipe dans une contrée lointaine. Ils vont faire de l'archéologie sur des créatures qui ont disparu il y a plusieurs millions d'années. Tout ceci n'a rien à voir avec la série à la mode du moment. Il s'agit de faire voyager ces 10 jeunes, qui sont suivis par la mission locale SeinOise, la prévention spécialisée, au Portugal sur un chantier, étant entendu que le travail qu'ils vont faire aura été préparé en amont.

Il s'agit d'acquérir à la fois des compétences professionnelles, mais aussi en mobilité. Pour beaucoup de nos jeunes, sortir du quartier, du département ou de la région d'Ile-de-France est quelque chose qui ne se fait pas ou qui se fait peu, d'acquérir des repères et de bénéficier de formations complémentaires, et en particulier de formation linguistique.

C'est un temps court. Ils ont obtenu une première formation pour se rendre sur place qui aura duré un mois. Ils passeront trois semaines au Portugal sur ce chantier plus spécifiquement où ils apprendront le travail en équipe. Plus que cela, ils vont acquérir des compétences professionnelles qu'ils pourront ensuite réinvestir une fois de retour sur le territoire national, sur d'autres chantiers éventuellement, et ensuite, dans des filières professionnelles, comme l'hôtellerie, la restauration, la maçonnerie...

C'est notre responsabilité de les accompagner sur cette démarche. Ce n'est pas la première fois qu'ici, dans cette Assemblée, nous prenons une délibération qui nous permet d'emmener des Valdoisiens hors de nos frontières et sur le territoire européen. Nous l'avons fait l'année dernière. A un moment où nous parlons d'Europe, car les élections approchent et qu'il s'agit pour les uns et pour les autres de réfléchir au projet européen que nous souhaitons porter collectivement, c'était aussi la démonstration du fait que l'Europe, ce sont des choses très concrètes, palpables. Pour ces 10 jeunes qui vont se rendre au Portugal, ce sera l'occasion de voir qu'au-delà de nos frontières, il y a des choses très intéressantes qui se passent et des apprentissages qui peuvent être conduits.

C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux de vous présenter cette délibération qui permettra à ces 10 jeunes de voyager, mais plus que de voyager, d'apprendre, pour un montant relativement modeste. Il s'agit de 15 000 €. Ce rapport a été validé à l'unanimité de la 5^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Armand PAYET. Souhaitez-vous intervenir ?

Madame METREF

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de soutenir une action de mobilité européenne portée par la mission locale SeinOise. Cette initiative est portée conjointement par la mission locale SeinOise et les acteurs de la prévention spécialisée présents sur le territoire.

L'objectif de l'action : favoriser le lien entre les jeunes suivis par les associations de prévention spécialisée et la mission locale. Ce voyage à Lisbonne nous paraît, dans une logique de parcours, une initiative bienvenue dont il faudra tirer un bilan sur l'effectivité d'un rapprochement ultérieur entre ces 10 jeunes et la mission locale.

Vous indiquez dans le rapport que ce projet est l'une des réponses au diagnostic de prévention spécialisée. Vous voyez certainement, Madame la Présidente, où je veux en venir, puisque nous intervenons presque à chaque séance sur ce sujet essentiel pour les jeunes de notre territoire. Vous répondiez à Monsieur BENEDIC qui demandait que nous soyons associés à la démarche de diagnostic et d'élaboration lors de la séance du 30 novembre dernier, c'est-à-dire il y a six mois. Je cite : "Il peut être très intéressant d'échanger sur cette question. Madame Marie-Evelyne CHRISTIN regardera et nous en parlerons. Je suis assez favorable, car il s'agit de dentelles de délicatesse". Fin de citation.

Madame CAVECCHI

C'est Madame Véronique PELISSIER qui travaille sur la prévention spécialisée. Je me suis peut-être trompée.

Madame METREF

D'accord. Malheureusement, le diagnostic qui sert de base au développement des nouvelles opérations ne nous a pas été communiqué, comme à l'ensemble de nos collègues Conseillers départementaux, malgré nos demandes. Le travail d'élaboration de la nouvelle politique départementale de prévention spécialisée se fait actuellement sans que nous y soyons associés, même sans que nous soyons informés.

Madame la Présidente, nous ne faisons pas de faux procès, nous ne partons pas du principe que vous vous serviriez de cette refonte pour pratiquer des économies dans le budget de la prévention spécialisée, comme vous l'avez fait il y a quelques années avec les missions locales. Mais toute réforme crée de l'inquiétude. Le refus de nous associer, l'absence d'information sur le diagnostic qui sert pourtant à proposer à notre vote de nouvelles opérations comme aujourd'hui, le silence assourdissant du rapport budgétaire sur la prévention spécialisée, tous ces éléments, vous le savez, sont de nature à inquiéter l'ensemble des acteurs et des élus des territoires concernés et peuvent faire surgir des fantasmes qui sont peut-être tout à fait injustifiés.

Pour conclure, nous voterons cette proposition de subvention tout en vous demandant une nouvelle fois d'être associés à ce travail autour de la prévention spécialisée, et a minima, d'être destinataires du diagnostic qui sert de base à notre politique départementale. Merci.

Madame CAVECCHI

Pour répondre par rapport à notre diagnostic, c'est un travail qui est en route. Il n'y a pas de décisions prises et il n'y a surtout pas de baisse de moyens par rapport à cette prévention spécialisée. Les choses se font par petits morceaux. Quand cela sera mûr, Madame PELISSIER, qui veut la parole, vous verra pour faire les échanges naturels. Il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Madame PELISSIER

Madame METREF, nous sommes en plein diagnostic aujourd'hui. Cela fait plus d'un an que nous travaillons dessus. Nous avons fait un certain nombre d'ateliers territoriaux, nous avons interrogé et communiqué avec l'ensemble des partenaires, qu'ils soient institutionnels ou non, c'est-à-dire les associations elles-mêmes. Nous sommes en plein rendu de ce diagnostic. Bien sûr que vous serez associés à ce qui sera rendu. Nous ferons des propositions. Cette opération est un peu à part. Elle nous a été proposée à Armand PAYET et moi de façon un peu rapide. Nous nous sommes dits que cela pouvait être une opportunité intéressante. Cela ne faisait pas partie du diagnostic général. Nous allons très bientôt, je pense au mois de mai ou juin, vous parler de ce qui a été rendu au niveau du diagnostic et de ce que nous pensons de notre vision de la prévention spécialisée dans les prochaines années.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame PELISSIER. Je vois que Madame Muriel SCOLAN veut dire un mot.

Madame SCOLAN

Je vous assure que ce travail a été un travail fin, qui a été fait avec l'éducation spécialisée. Je me permets d'intervenir, car je suis la Présidente de l'association de la mission locale SeinOise. Les 10 jeunes qui partent sont des jeunes tout à fait éclatés du territoire. En travaillant avec l'éducation spécialisée, cela permet de concerner les jeunes de toutes les communes référentes de cette mission locale. Je remercie les collègues qui voudront bien voter cette subvention pour la mission locale.

Monsieur PAYET

Je comprends ce que dit notre collègue. Il y a parfois de l'inquiétude lorsqu'il y a des réformes qui sont en cours, ou en cours d'analyse. Madame Véronique PELISSIER l'a rappelé, nous sommes sur la phase de diagnostic pour ce qui est de la prévention spécialisée. Le moment venu, j'imagine que les choses vous seront présentées en détail, aussi bien en commission qu'en amont. Notre rôle en tant qu'élus, c'est aussi de faire de la pédagogie lorsque cela est nécessaire, et pas seulement, mais ce n'est pas une critique ou une remarque à votre rencontre.

L'objet de ce rapport, spécifiquement, c'est de démontrer que le travail que nous faisons en matière de prévention spécialisée dépasse le simple cadre d'une politique, d'un rapport qui est inscrit comme tel en matière de prévention spécialisée, mais qu'il peut prendre plusieurs formes, et en l'occurrence, cette délibération, c'est la démonstration que, conjoncturellement ou de façon opportunistique, lorsqu'une mission locale arrive avec un projet qui touche des jeunes qui sont du public de la prévention spécialisée, nous sommes très réactifs.

Avec Madame PELISSIER, nous avons reçu le directeur de la mission locale qui avait souhaité porter ce projet. Nous sommes très réactifs et nous sommes en mesure de les accompagner pour pouvoir faire en sorte que ces jeunes qui ont des besoins si spécifiques soient accompagnés. Il n'y a pas de contradiction de l'un à l'autre. C'est un ensemble qui est très cohérent. Véronique PELISSIER, lorsque le moment viendra, fera l'ensemble des diagnostics qui vont bien pour que les choses soient partagées en toute transparence et pour éviter d'entretenir les peurs.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Armand PAYET. Monsieur le Sénateur.

Monsieur BAZIN

Je voulais dire à Madame Nadia METREF, qui se fait l'écho d'inquiétudes que pourraient avoir les uns ou les autres sur le budget de la prévention spécialisée, que Madame Véronique PELISSIER et Madame la Présidente ont répondu que ce n'était pas l'objet, puisque nous maintenons nos financements. Nous sommes particulièrement crédibles lorsque nous disons cela. Au moment où ce Département était dans le dur du point de vue budgétaire, j'ai demandé aux services de me faire la liste de toutes les pistes tous azimuts des économies que nous pouvions faire. Il m'a été proposé des économies sur la prévention spécialisée. Je vous le dis très clairement.

Il y a des Départements, et je pense particulièrement à un Département de gauche que je ne mentionnerai pas, puisque ce n'est pas le lieu de polémiquer ou d'aller dans la malice, mais j'en ai connu un en grande difficulté budgétaire qui a baissé son budget de prévention spécialisée de 30 %. J'ai refusé ces propositions d'économies lorsque j'étais en situation de responsabilité, après en avoir discuté avec la majorité départementale. Nous avons toujours maintenu ce budget, même quand la situation s'est aggravée encore avec les baisses de dotations de l'Etat. Il faut rappeler d'où nous venons. Nous avons toujours tenu bon. Nous n'avons jamais réduit ce budget. Je sais que beaucoup auraient souhaité que nous l'augmentions, même avant le changement de majorité qui s'est opéré en 2008, mais il n'a pas augmenté entre 2008 et 2011. Si nous n'avons pas pu l'augmenter, nous l'avons toujours maintenu. Cela doit donner aux uns et aux autres des arguments pour rassurer tous ceux qui pourraient s'inquiéter aujourd'hui.

Madame COUCHOT

Un petit mot sur les inquiétudes. Nous entendons que le budget est maintenu, sauf que les demandes des communes sont exponentielles. A budget égal, il y a une commune que connaît bien Véronique, puisque c'est la commune de Saint-Ouen-l'Aumône, qui avait un maire qui ne souhaitait pas de prévention spécialisée, et qui, maintenant, en fait la demande, d'où l'inquiétude des autres maires qui se disent qu'ils vont être déshabillés pour rhabiller Paul. C'est là aussi qu'il y a cette inquiétude puisqu'à budget constant, si nous devons redéployer, que cela signifie-t-il derrière ?

Madame CAVECCHI

J'entends. Nous pouvons passer au vote ? Qui est contre cette délibération ? Qui est pour ? Merci pour cette unanimité.

Adoption à l'unanimité

Le rapport suivant sera autour d'un sujet qui nous tient à cœur, c'est-à-dire l'égalité femmes-hommes. Je vais laisser la parole à Madame Michèle BERTHY.

5-07 Mise en œuvre de la politique d'égalité femmes-hommes : renouvellement du partenariat avec l'Association "Elles Bougent" pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

Madame BERTHY

Merci, Madame la Présidente. C'est important pour tout le monde, et presque plus pour ces messieurs que pour nous, les dames. Il faut que nous motivions encore plus tous nos collègues masculins pour nous rejoindre dans cette belle bataille. Nous, les femmes, nous sommes aujourd'hui obligées de batailler. La preuve, ce rapport, pour, si vous en êtes d'accord, pour continuer à participer au financement de l'association "Elles Bougent", avec qui nous travaillons depuis 2014 et à la mission que se sont donnée ces jeunes femmes entrepreneuses, au sens noble du terme, qui ont fait le constat, (et ce n'est pas moi qui le dis, mais ce sont les chiffres, ne soyez pas contrariés, Messieurs), qu'il y a plus de jeunes filles en terminale S et filières scientifiques. Par contre, ces jeunes filles se mettent un plafond de verre et n'osent pas sauter le pas pour rejoindre les écoles d'ingénieur. Cela est fort regrettable.

Cette association s'est donnée comme mission d'aller auprès d'elles dans les terminales pour leur expliquer que, puisqu'elles sont là en nombre plus important, elles peuvent aussi rejoindre les écoles d'ingénieurs. C'est pour cela que nous, le Département, dans cette politique parité femmes-hommes, il nous a semblé logique, normal, de les accompagner dans cette mission.

Vous avez pu lire toutes les missions qu'elles font. C'est 20 collèges qui se sont inscrits dans cette démarche, 11 lycées et cinq établissements d'enseignement supérieur qui les ont accompagnées, ont visité des entreprises, participé à des salons dédiés. C'est le partage d'expérience de ces jeunes femmes entrepreneuses qui ont réussi.

Il y a eu la visite du "Mondial de l'Automobile", il y a eu "Elles Innovent" pour le numérique, et je pense que dans le numérique, c'est un secteur où ces jeunes femmes doivent aller de plus en plus. C'est un secteur un peu trop masculin. Il y a eu le Forum des réseaux sociaux et Carrières au féminin, le ferroviaire, et l'intervention par les mairaines au collège Bel Air de Franconville, neuf élèves qui ont accompagné au Salon du Bourget : toutes ces actions qui permettent à ces filles de pouvoir se dire qu'elles pourront le faire, elles pourront oser et rejoindre l'école d'ingénieurs.

Pour aider cette association, si vous en êtes d'accord, nous vous demandons de voter cette subvention de 8 000 €, à l'identique par rapport à l'année dernière, et qui a été voté à l'unanimité en Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Michèle BERTHY.

Madame TECHTACH

Madame la Présidente, chers collègues, la mixité des métiers et des formations est un champ, comme vous venez de le dire, Madame la Présidente, un combat sur l'égalité, très important et réel. Concernant les politiques éducatives, c'est le seul champ que vous mettez aujourd'hui en avant, et pourtant, nous l'avons évoqué, hier, Madame la Présidente, lors de votre visite à Villiers-le-Bel, d'autres domaines sont essentiels, tels que les rapports filles-garçons, tels que la déconstruction des stéréotypes, le combat contre les violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques ou psychologiques.

Nous renouvelons pour deux ans notre soutien à cette association. Elle fait du très bon travail. Je les connais personnellement. Il est probable que nous aurions pris cette décision même avec un regard plus large qui doit être contenu dans le plan d'action. Nicolas BOUGEARD le rappelait lors du rapport comparé sur l'égalité femmes-hommes que vous nous avez présenté à la dernière séance. Notre dernier plan d'action s'est terminé en 2017. Un nouveau serait en préparation, avec près de deux ans de retard. Je pourrais malheureusement reprendre l'intervention dont faisait écho Madame Nadia METREF sur la prévention spécialisée. Etant donné que nous ne sommes pas associés, il n'y a pas beaucoup de son, pas d'image et peu d'échanges.

Vous le savez, Madame la Présidente, Madame la vice-Présidente, cette question sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peut faire consensus entre nous. Nous le montrons d'ailleurs sur le beau projet de logements égalitaires que nous avons eu l'occasion d'évoquer hier dans le cadre d'une opération qui va se faire à Villiers-le-Bel avec VOH de 32 logements égalitaires. Cette initiative a été saluée à titre d'information par l'Europe, puisque j'ai été auditionnée au mois de mars dernier par la Commissaire européenne à la politique régionale à Bruxelles, sur cette réalisation, je peux dire innovante, sur notre territoire. Nous avons intérêt à continuer à échanger avec l'ensemble de nos collègues, au-delà des logiques partisans, pour aller plus loin, pour nous faire prendre conscience, souvent pour agir, dans l'intérêt des Valdoisiennes et des Valdoisiens.

Madame la Présidente, cette demande est une proposition. Dans le cadre de ce plan d'action, évidemment, nous avons des propositions : la mise en place, comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises, d'une mission transversale dédiée à l'égalité, la mobilisation d'un quota dans l'attribution des logements du bailleur social départemental, VOH, pour la mise à l'abri des femmes en danger.

Au niveau de la politique de la sécurité que le Département développe en direction des communes, nous souhaitons que soit engagée, valorisée, voire proposée, c'est à vous de voir la formule, la formation des agents de police municipale à l'accueil des femmes victimes de violences et à l'intervention dans le cadre des violences intra familiales.

Nous souhaitons également, qu'à titre de test, nous puissions travailler sur un budget sensible du genre, d'une ou deux directions départementales, dans le cadre du budget 2020, pour évaluer la pertinence de cet outil dans la discussion budgétaire, qu'elle soit interne ou en Assemblée.

Enfin, et je reviens aussi sur notre délibération, nous souhaitons qu'un appel à projets puisse être lancé chaque année pour les associations développant des projets innovants pour l'égalité réelle, en dehors des quelques partenaires que nous finançons aujourd'hui, et de manière récurrente. Le mieux serait de trouver quelques dizaines de milliers d'euros si c'est possible, pour pouvoir mettre en œuvre cet appel à projets. Dans le cas contraire, un déploiement ou un redéploiement de certaines subventions serait possible et nous soutiendrions le cas échéant cette démarche.

Nous voterons cette délibération, mais nous tenions à vous rappeler que la politique égalité réelle entre les femmes et les hommes demande, Madame la Présidente, un petit coup d'accélérateur.

Madame CAVECCHI

Je suis très surprise de vous entendre puisque la première des choses, c'est d'être présents aux commissions. J'ai cru comprendre que, cette semaine, aucun de vous, de l'opposition, n'était présent dans nos commissions donc je suis très surprise. Les Commissions sont les lieux où nous pouvons échanger, avoir des idées. Voilà comment je les considère. Vous nous faites un peu la leçon, mais d'abord nous venons aux Commissions et nous discutons après.

Le travail des actions éducatives est de travailler sur des sujets d'égalité. Nous travaillons profondément sur ce sujet. Armand PAYET pourrait en dire deux mots. Nous sommes présents. Il n'y a peut-être pas un plan général, mais nous sommes présents sur différents sujets. Nous travaillons aussi sur la radicalisation. Cela fait partie aussi de l'égalité des femmes et des hommes, ce dont vous parliez tout à l'heure à Villiers-le-Bel, où j'ai invité, en tant que Présidente de Val d'Oise Habitat, Monsieur le Maire de Villiers-le-Bel, à venir partager une demi-heure avec nous, puisque nous faisons un travail de réhabilitation de plus de 1 000 logements pour 25 M€ sur Villiers-le-Bel. Il vous a demandé de venir, puisqu'il ne pouvait pas être là. J'étais ravi de vous avoir avec nous. Mais VOH travaille sur le sujet. Cela fait partie des gènes de chaque Direction du Conseil départemental. Merci de venir en Commission. Cela me paraît être la première des choses.

Monsieur BENEDIC

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. J'aurais souhaité tout d'abord apporter de l'eau au moulin de Madame Michèle BERTHY, au sujet des représentations stéréotypées des jeunes femmes qui cherchent à faire des études. Vous évoquiez le nombre de jeunes femmes en terminale S supérieur à celui des hommes et vous disiez que, malheureusement, elles ne font pas d'écoles d'ingénieurs, ce qui est exact. Mais c'est bien pire, puisque leur volonté est d'intégrer des études de médecine, ou en rapport avec la santé, dont elles ne savent pas bien que cela sera très, très compliqué et qu'elles vont se retrouver sur le carreau pour la plupart au bout de deux ans.

J'ai eu beaucoup de discussions avec des proviseurs qui étaient parfaitement catastrophés de cette situation, en disant que nous les envoyons au casse-pipe et que nous avons du mal à changer l'état d'esprit. Elles arrivent en terminale S avec cette envie de poursuivre une carrière médicale et, malheureusement, à la fin, elles se cassent la figure, pour la plupart, car ce sont des études très difficiles. Il y a 20 % de réussite. Que ce soient des hommes ou des femmes, à la fin, 80 % restent sur le carreau. Lorsqu'il y a une majorité de jeunes femmes qui cherchent à faire ces études, c'est une majorité qui va se casser la figure. C'est le même chiffre que si c'était des hommes. C'est mathématique.

Lorsque j'étais jeune étudiant, j'avais un ami qui faisait sage-femme. Il était tout seul au milieu de 200 autres femmes. L'image inverse est tout à fait exacte. Je ne vois pas pourquoi le métier de sage-femme devrait être réservé aux femmes. C'est un beau métier qui pourrait être exercé avec la même habileté et la même humanité par des hommes.

Sur les carrières d'ingénieurs, je vous rejoins complètement. Je souhaitais illustrer votre propos avec les carrières de l'aéronautique, qui est un domaine intéressant. Il va y avoir de l'informatique, de la science des matériaux, de l'électronique, des télécommunications, il y a vraiment beaucoup de choses. Le pourcentage de femmes dans ce domaine, c'est entre 20 et 25 %, à ma connaissance, ce qui est catastrophique, et qui illustre bien votre propos d'autocensure quant aux carrières d'ingénieur pour ces femmes. Il me paraissait important d'avoir quelques données chiffrées.

Au sujet des Commissions, Madame la Présidente, je veux dire deux mots. Cette semaine, c'était un cas particulier. J'aurais souhaité que vous souligniez que, habituellement, nous y sommes présents. Il peut nous arriver de ne pas pouvoir être présents, du fait des aléas de la vie et d'obligations professionnelles. Il m'est arrivé plus d'une fois de me retrouver en tête-à-tête avec Monsieur SEIMBILLE lors de la 2^e Commission, alors que c'est la Commission la plus importante, puisqu'elle balaye l'ensemble des points qui sont abordés au cours de nos réunions. Cela ne présume pas du manque d'intérêt de votre majorité pour ce qui se passe en Commission. L'inverse est exact.

Madame CAVECCHI

Cela me rassure. C'était peut-être des circonstances cette semaine, mais effectivement aucune des Commissions n'avait le bonheur d'avoir vos présences. Je vais donner la parole à Madame Véronique PELISSIER.

Madame PELISSIER

C'était pour répondre à Madame Djida TECHTACH en matière de prévention spécialisée. Il est évident que l'égalité hommes femmes fait partie des axes de travail et des axes d'études actuels de la prévention spécialisée. Pour mettre un peu de légèreté dans cette Assemblée, j'ai rencontré la semaine dernière Monsieur COSNARD, Directeur académique, et nous nous sommes interrogés, afin de savoir pourquoi la prévention spécialisée ne touchait que 36 % des filles. Nous nous sommes posé la question de savoir si c'était, parce qu'elles étaient plus sages ou plus rusées et qu'elles ne se faisaient pas prendre lorsqu'elles faisaient des bêtises. Nous allons étudier le problème.

Monsieur METEZEAU

Je prends la précaution de dire que ce rapport ne me pose aucun problème. Le fait, comme l'a évoqué Madame Michèle BERTHY, d'essayer de démolir ce plafond de verre qui empêche certaines filles ou certaines femmes de faire un certain type d'études et d'accéder à certaines professions, c'est tout à fait bienvenu. Nous pouvons saluer le travail de l'association en question.

Je voudrais réagir de façon décalée. Il ne faudrait pas que ce type de rapport, ou les discussions qui suivent, laissent penser que des professions scientifiques sont forcément supérieures à des professions qui ne le sont pas. Il y a une certaine dérive à dire qu'il n'y a que les terminales S qui font du travail valable, que ces filières scientifiques seraient des filières nobles et que les autres ne le seraient pas. Etant moi-même de formation et de profession scientifiques, je suis à l'aise pour dire que je ne me sens pas supérieur à quelqu'un qui aurait exercé une profession ou fait une formation de type littéraire. Il faut faire attention. Ce n'est pas forcément un progrès d'aller vers une filière scientifique plutôt que vers une filière qui ne l'est pas.

Je comprends bien, dans le cadre d'égalité femmes-hommes, que nous en parlions. Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit très bien Monsieur Fabien BENEDIC, qu'il y a des professions qui sont essentiellement féminines, et nous pensons à l'enseignement, au social. Dans la Commission Affaires sociales, je suis le seul homme à y siéger, ce qui est agréable, mais ce qui montre une certaine avidité ou intérêt que portent spontanément les élues femmes pour les questions sociales. Ce n'est pas négatif pour le travail de cette Commission, c'est un fait.

Et puis dans les professions médicales, beaucoup de femmes, comme l'a rappelé Monsieur Fabien BENEDIC, s'engagent dans cette voie là ; comme elles sont plus nombreuses, elles sont plus nombreuses à être en échec. Ce n'est pas dû à leur condition de femme, mais tout le monde était d'accord là-dessus. C'était dû au fait qu'étant plus nombreuses à se présenter, elles seront plus nombreuses à y avoir des échecs. J'avais hier deux réunions sur la désertification médicale. Le fait que cette profession soit de plus en plus féminisée n'est pas sans poser de problème. Nous n'allons pas les détailler ici. Ce n'est pas pour dire qu'il y a trop de femmes qui font médecine. Mais tout ce déséquilibre entre femmes et hommes, quelle que soit la profession, n'est pas sans conséquences. Les femmes sont les femmes et les hommes sont les hommes.

A la fois, il faut favoriser le fait que l'égalité existe, mais toute dérive, qu'elle soit dans un sens ou dans un autre, est importante à essayer de modifier. Il faut reconnaître modestement, mais fortement que la dérive a longtemps été au détriment des femmes. Nous tentons de la corriger légèrement et c'est à saluer. Ayons une vision un peu plus large que celle qui pourrait se limiter au sujet que nous avons abordé ce matin. Cela ne me pose aucun problème de voter ce rapport.

Madame CAVECCHI

Tout déséquilibre n'est pas souhaitable, dans un sens ou dans un autre. L'humanité est faite d'hommes et de femmes. Cela doit être équilibré.

Monsieur PAYET

Je vais essayer d'être bref. J'avoue être un peu surpris de constater que nous prétextons l'examen de deux rapports pour dériver sur des sujets, pour y apporter de la polémique lorsqu'il ne devrait pas y en avoir.

Sur cette question d'égalité femmes-hommes en particulier, je vais donner deux exemples de ce que nous faisons en matière d'actions éducatives et puis ce que nous faisons de façon plus générale dans nos politiques d'égalité des chances. Les actions éducatives, c'est une coordination qui associe différentes Directions du Conseil départemental. Il n'y a pas une Direction du Conseil départemental qui n'est pas impliquée dans les actions éducatives. Toutes ces Directions œuvrent avec un cahier des charges qui est très fixe, lorsque nous parlons des actions éducatives, lutter contre le décrochage scolaire, travailler sur les liens entre le monde professionnel et l'école, travailler sur l'élargissement de l'horizon culturel, musical et artistique de nos jeunes, mais aussi le sujet du développement durable, et nous l'avons largement abordé ici dans différentes sciences et l'égalité femmes hommes ; cela fait partie du cahier des charges.

Sur la question de l'égalité femmes hommes, tous les sujets, les appels à projets, les actions qui sont portées par Madame Virginie TINLAND, Madame Michèle BERTHY et moi-même, œuvrent dans cette direction.

Je vais donner quelques illustrations. Lorsque nous faisons les ateliers métiers inversés, nous profitons de cette opportunité pour montrer aux jeunes filles qu'il y a des métiers dits masculins, ou dont la représentation est masculine, qui sont tout à fait à leur portée, de la même façon que nous démontrons aux jeunes hommes qui sont présents qu'il y a des métiers dont la représentation est féminine, mais qui sont tout autant à leur portée.

Lorsque nous travaillons sur les appels à projets de prévention et de citoyenneté, nous faisons la démonstration que les comportements dans les cours d'école, et cours de collège, de certains jeunes hommes en particulier, sont complètement inacceptables et doivent être traités. Lorsque nous travaillons sur la question de la justice, lorsque nous faisons venir des juges et assesseurs de tribunaux dans les écoles, c'est pour leur démontrer que les violences faites aux jeunes filles, les violences sur les réseaux sociaux, dans les propos, sont inacceptables et méritent une attention particulière de chacun, que tout le monde se saisisse de ces sujets.

Lorsque nous travaillons sur l'art et la culture, nous faisons la démonstration auprès de ces jeunes garçons et ces jeunes filles que ces questions dépassent très largement la question du genre et doivent les saisir toutes et tous, que la danse, en particulier dans les collèges, doit être appropriée par toutes et par tous.

Lorsque nous travaillons sur le monde économique et que nous développons le pack collège-entreprise, nous faisons venir, dans les collèges, sur un public de jeunes filles, des patrons d'entreprises qui œuvrent dans des métiers avec une dominante masculine. Lorsque nous travaillons avec l'association "Elles Bougent", nous faisons visiter des entreprises où les effectifs sont plutôt masculins, par des jeunes filles qui apprennent très vite à découvrir que ces métiers leur sont accessibles. Premier exemple, les actions éducatives, deuxième exemple, ce que nous faisons en matière d'égalité des chances : lorsque nous portons le service civique, nous cherchons à avoir la parité entre les filles et les garçons, lorsque nous développons des actions sur les bac+3, bac+5, auprès de nos jeunes dans les missions locales, lorsque nous travaillons avec Mozaïk RH, quels que soient les acteurs que nous mobilisons, nous les mobilisons pour faire en sorte que cette question soit écoutée, parce que nous y sommes vigilants et, parce qu'il y a de la cohérence dans les actions politiques que nous portons.

Toutes les Directions du Conseil départemental sont mobilisées dans ce sens-là et prétexter de cette délibération pour dire que nous n'en ferions pas suffisamment, que nous le ferions de façon incohérente ou que nous ne le dirions pas assez, cela est regrettable, car cela apporte de la polémique là où il ne devrait pas y en avoir.

Madame TECHTACH

Pardonnez-moi, ce n'était pas mon propos. Sur un sujet comme celui-ci, qui me paraît important, comme vous venez de le dire, c'est porter de la visibilité. Lorsque j'insiste en proposant de mettre en place une mission transversale, cela se fait dans les services, mais c'est plus en termes de visibilité. Je n'ai pas dit qu'il ne se faisait rien dans le Département. Lorsque j'ai cité, Madame la Présidente, votre venue, en tant que Présidente de VOH, c'était aussi pour dire que ce que VOH porte est une première. Nous avons parlé aussi des espaces publics, de la place de la femme, lorsque vous voulez prendre un café et que vous êtes dans un bistrot, vous n'avez que des hommes. Nous l'avons longuement évoqué. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien. Politiquement, pour donner cette dynamique, pour qu'il y ait de la visibilité, c'était mon propos. Je suis navrée si vous l'avez pris comme cela.

Madame CAVECCHI

En tout cas, ce sujet concerne tout le monde.

Madame BERTHY

Mes chers collègues, je suis satisfaite de cet échange que nous avons eu, car c'est la première fois que nous parlons aussi longtemps de ce sujet, sur la parité femmes-hommes. Merci à vous toutes et à vous tous.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame BERTHY.

Madame MAHENDRAN

L'association "Elles Bougent" fédère de nombreux établissements du secondaire à travers son club de collèves et lycées, qui compte une vingtaine de collèves valdoisiens, dont deux sur mon canton. Ce maillage territorial est déterminant pour développer et valoriser les actions conduites par l'association auprès du plus grand nombre. J'en profite également pour saluer, cher Armand PAYET, l'opération "A la découverte de Sciences-po", conduite par le Département, qui permet de renforcer les actions éducatives de nos collèves et sensibiliser nos jeunes aux exigences d'une grande école.

Le 28 mars dernier, les élèves du collège Les Hautiers, à Marines, membre du club "Elles Bougent", ont ainsi participé à cette journée aux côtés des camarades de Gonesse et de Garges-lès-Gonesse. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci à vous. La dernière intervention sera pour Madame Evelyne CHRISTIN. Je passe ensuite au vote.

Madame CHRISTIN

Je rappelle la valorisation que nous faisons de la pratique féminine sportive, notamment la participation du Département par rapport à la Coupe du monde de foot féminin dans deux mois.

Madame CAVECCHI

Dans le critère des subventions aux associations sportives, la pratique féminine est aussi mise en valeur. Je crois que nous toutes et tous sommes d'accord sur le sujet égalité femmes-hommes, c'est l'essentiel. C'est comme cela que le monde avancera. Je vais vous passer la parole pour vous laisser voter.

Adoption à l'unanimité

Je souhaite vous donner une information sur la délibération qui concerne la mission locale SeinOise. Madame Muriel SCOLAN ne participera pas au vote, ce qui me paraît plus logique. Merci à toi.

Dans le rapport 5-08, nous allons parler, et vous ne serez pas surpris, des cartes scolaires. Vous savez qu'il faut rééquilibrer parfois par rapport à la démographie galopante et aux constructions de logements dans certains secteurs de nos villes et de notre département. Pour cela, je vais laisser la parole à Madame Virginie TINLAND, qui a fort à faire.

5-08 Modifications des cartes scolaires des collèges publics des communes d'Argenteuil, de Cergy, de Soisy-sous-Montmorency, d'Osny et correction d'affectation de rues aux collèges publics de Corneilles-en-Parisis.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Je vais vous rappeler le contexte. En effet, le Département, comme vous le savez, a la compétence de sectorisation depuis 2004. Nous continuons à travailler en partenariat très étroit avec l'Education nationale, ce qui est indispensable pour croiser les chiffres et veiller à ce que le climat scolaire soit des meilleurs possibles dans les collèges.

Avant d'arriver dans nos écoles d'ingénieurs et nos écoles d'enseignement supérieur, nombreuses sur Cergy, entre autres, il faut passer par le collège et que cela se passe du mieux possible.

Nous avons un contexte qui a bien changé, puisque nous avons eu une diminution quasi constante entre 2011 et 2017 des effectifs dans les collèges et, entre 2000 et 2010, la courbe s'est inversée, ce qui est lié à la génération du baby-boom des années 2000 qui est arrivée en 2011 dans nos collèges. Depuis, nous avons une augmentation d'environ 1 % par an. Cette année, l'augmentation est de 3 %, c'est-à-dire 1 800 élèves en plus. D'après nos études, nous aurions environ 8 000 collégiens de plus d'ici 2025. D'où ce travail d'étude de différents secteurs du département qui sont plus en tension que d'autres, notamment les sectorisations dont nous allons parler aujourd'hui, qui concernent les communes d'Argenteuil, de Cergy, de Soisy-sous-Montmorency et d'Osny. Je mets à part Corneilles-en-Parisis, puisque comme vous l'avez vu dans la délibération, il s'agit simplement de corrections de noms de rue par rapport à une délibération que nous avons passée. Nous avons déjà travaillé sur ces différents secteurs à cause de l'augmentation des effectifs, du nombre de naissances qui continuent à augmenter, mais aussi de l'urbanisation de ces communes qui ne cesse de croître également.

Je ne vais pas vous faire tout le détail. Je voulais simplement revenir sur le contexte et vous donner l'analyse que nous avons faite de ces différentes plaques en tension et préciser, (vous le verrez dans la suite de l'Assemblée, puisque nous en parlerons tout à l'heure dans la construction de collèges, mais pas que, puisque sur l'ensemble du département, nous travaillons à des extensions, à des restructurations), que nous faisons aussi une analyse très précise des besoins dans chacun des collèges au niveau des espaces. Bien souvent, nous arrivons à modifier la capacité d'un collège uniquement en retravaillant sur les espaces. La nature ayant horreur du vide, beaucoup de collèges n'utilisent pas des salles de la façon dont nous rêvons. Avec les services de l'Education et du Patrimoine, nous faisons des visites très régulières dans les collèges, afin d'optimiser l'utilisation des espaces. Souvent, avec deux salles d'enseignement général et une salle de sciences en plus, nous augmentons la capacité du collège. C'est un travail très précis et continu que nous faisons sur l'ensemble des collèges, continuellement.

Je voulais aussi vous dire, qu'entre aujourd'hui et 2022, nous avons un investissement du Département de 100 M€, qui inclut les deux collèges dont nous avons parlé tout à l'heure, celui de Cormeilles-en-Parisis qui va ouvrir ses portes à la rentrée, en termes de construction, de restructuration et d'agrandissement. Aujourd'hui, les sectorisations d'Argenteuil et de Cergy sont des ajustements en attendant les constructions de collèges. Sur Argenteuil, la construction du collège ne sera pas suffisante, étant donné le nombre d'élèves qui va arriver. Il y aura aussi l'agrandissement de deux collèges, Paul Vaillant Couturier et Jean-Jacques Rousseau.

Madame CAVECCHI

Je crois que tu as été très complète. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BENEDIC

C'est un vrai travail, très délicat, très compliqué. Nous avons évoqué une année, en tout cas pour le cas d'Argenteuil, que c'était du bricolage, puisque nous avons fait des choses à la hussarde pour la rentrée dernière. Nous avons demandé de votre part une étude approfondie sur la sectorisation à Argenteuil, et dans d'autres villes. Nous vous félicitons que cela ait été fait durant l'année. Nous savons à quel point cela est difficile techniquement. Bravo aux services d'avoir fait ce travail important dans des délais qui sont courts, et bravo à la majorité pour la méthode.

Il y a l'aspect technique réalisé par les services et tout le travail de concertation, de discussion, d'information qui a été mené avec succès pour tous les secteurs dont il est question aujourd'hui, à l'exception de celui de Goussainville, qui a posé problème, mais nous espérons que vous trouverez des solutions avec les parents d'élèves et l'Education nationale. C'est un secteur sur de nombreux secteurs sur lesquels vous avez travaillé. La méthode fonctionne plutôt pas mal. C'est un peu comme vous quand vous changez le sens de circulation des rues. Vous ne faites jamais 100 % de satisfaits. Nous revenons toujours faire des reproches sur telle ou telle chose, sur la mixité, sur la proximité, sur l'opportunité... Lorsque nous sommes en responsabilité, il faut savoir trancher et prendre des décisions, ce que vous faites.

Ce qui nous réjouit, et vous l'avez rappelé, c'est l'investissement qui est donné par le Département sur la problématique des collèges. Vous avez évoqué le chiffre de 100 M€. Ces sectorisations, pour partie, sont la première étape avant la construction de collèges, la rénovation ou l'agrandissement. C'est une bonne chose. Nous ne pouvons pas nous y opposer. J'avais envie de vous faire partager cela. Lorsque j'ai discuté avec des parents d'élèves du 10^e collège à Argenteuil dont je me réjouis avec mes collègues (mais nous nous réjouissons aussi pour tous les autres collèges) certains me disaient qu'il fallait construire un 11^e collège à Argenteuil. J'étais surpris. Je leur disais qu'un 10^e collège était une belle victoire et qu'il fallait attendre un peu avant le 11^e collège. C'était pour montrer à quel point la demande est toujours forte de la part des Valdoisiens et des parents d'élèves en particulier. Nous leur donnerons satisfaction, mais dans les 10 ou 20 ans à venir. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BENEDIC.

Madame MENHAOUARA

Je m'associe à mon collègue, Fabien BENEDIC, pour saluer le travail réalisé par votre majorité et par les services, et Madame Virginie TINLAND. J'ai eu le plaisir de participer à la réunion de travail de présentation sur la sectorisation et la présentation de ce 10^e collège d'Argenteuil qui sera à la lisière de Bezons. C'est une très bonne nouvelle. Néanmoins, je souhaite à nouveau solennellement attirer votre attention et vous alerter sur la situation de la ville de Bezons.

Aujourd'hui, de ce que j'ai compris, les calculs sur les effectifs sont faits sans la prise en compte, sans intégrer les constructions en cours sur les 18 prochains mois. Nous avons de grosses inquiétudes. Aujourd'hui, nous sommes à peu près à 95 ou 100 % d'occupation de ces collèges, des collèges qui ont aussi besoin d'une réhabilitation, et vous l'avez constaté vous-même, Madame CAVECCHI, quand vous êtes venue au collège Wallon, il y a un an et demi ou deux ans.

Aujourd'hui, je me fais également la porte-parole des enseignants, des parents d'élèves, de chefs d'établissement, qui se sont exprimés lors des deux conseils d'administration, pour alerter le Conseil départemental sur cette situation. Nous souhaitons anticiper la situation au maximum pour ne pas nous retrouver débordés avec des classes et des collèges qui débordent. Nous avons un vrai problème de foncier pour envisager peut-être des extensions ou des agrandissements, ou peut-être la construction d'un troisième collège sur Bezons. Je vous remercie. J'espère que je serai entendue sur cette question ou que je serai rassurée sur ces interrogations pour rassurer aussi les habitants de Bezons.

Madame CAVECCHI

Merci à vous. Je vais redonner la parole à Madame Virginie TINLAND, mais je pense que l'avancement du collège a été fait pour...

Madame TINLAND

Je n'ai pas trop insisté, Madame la Présidente, car il y a une délibération qui va consister à parler davantage du collège. Nous avons rêvé de cet emplacement lorsque nous avons travaillé avec le maire d'Argenteuil pour trouver un terrain. Vous savez que les communes nous mettent à disposition des terrains. Nous avons rêvé qu'il soit à la frontière entre Argenteuil et Bezons, puisque nous avons dans notre viseur la ville de Bezons, et nous en avons parlé lors des réunions où nous avons eu des échanges sur ce sujet.

La sectorisation qui sera faite tout de suite avant l'ouverture du prochain collège à Argenteuil tiendra compte des effectifs de Bezons et la sectorisation sera faite sur tout le secteur. Néanmoins, nous allons étudier cette plaque. Avec l'aide du cabinet Menighetti, dont je ne vous ai pas parlé tout à l'heure, qui a notamment étudié Cergy et Argenteuil, nous avons réalisé un travail énorme. Monsieur Fabien BENEDIC l'a souligné et je l'en remercie. Je remercie aussi les services pour ce travail de fourmi qui est très compliqué. Nous n'arrivons jamais à satisfaire tout le monde, mais c'est le jeu. C'est long et fin, et nous avons tellement urgence au vu des chiffres que je vous ai donnés, que nous sommes obligés de travailler un peu les urgences.

Dans notre étude Menighetti, il apparaissait qu'il faudrait deux collèges sur Argenteuil, mais après, nous avons travaillé avec les services sur les espaces. Il se trouve que dans deux collèges, nous avons des possibilités sur un foncier qui nous sera mis à disposition, mais aussi sur des espaces qui se libèrent d'une association qui s'en va. Nous avons des possibilités. Nous les étudions toutes. Le budget n'est pas extensible. Si je pouvais en construire cinq par an, je le ferais, en ce moment, c'est nécessaire. Mais il faut nous projeter beaucoup plus loin, car les effectifs montent aujourd'hui, mais un jour, cela va peut-être se stabiliser. Il faut faire attention de ne pas avoir des boîtes vides dans quelques années.

Madame CAVECCHI

Merci Madame TINLAND. Je pense que nous avons fait le tour en attendant la prochaine réunion où nous allons en parler naturellement encore. Je vais passer au vote. Qui est contre cette délibération ?

Adoption à l'unanimité

Nous partons à Londres avec une délégation du 24 au 26 avril, dans le cadre du développement des EdTech. Madame Véronique PELISSIER va nous dire ce que sont les EdTech. Londres est bien connu depuis très longtemps pour faire des propositions d'aménagement de travail autour des innovations et de la pédagogie. Cela concerne aussi les organisations d'espaces.

5-09 Déplacement à Londres d'une délégation du Val d'Oise du 24 au 26 avril 2019 - Mise en place d'une démarche valdoisienne en faveur du développement des "EdTech".

Madame PELISSIER

Oui, Madame la Présidente, dans la langue de Shakespeare, Educational Technologies correspond à l'ensemble des innovations technologiques ou non, dédiées à l'amélioration de l'acquisition ou du transfert de compétences et de connaissances. Cela concerne tout ce qui est enseignement, que ce soit enseignement collège, que ce soit enseignement supérieur ou même tout ce qui est formation professionnelle. Les collectivités sont concernées par cet enseignement, car c'est dans le vent de l'histoire de s'intéresser à ces technologies. Le Val-d'Oise ne doit pas être en reste et doit s'impliquer.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons eu un certain nombre de réunions avec Madame Virginie TINLAND, des COPIL, et nous étions entourés de personnes très pointues. Nous nous sommes dit que tout cela nous passait au-dessus de la tête, que c'était extrêmement compliqué. Nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas voir les choses de façon plus approfondie et beaucoup moins technique. Que pouvons-nous faire en ce qui concerne le Val-d'Oise ? Nous avons parlé de la Turbine, puisqu'aujourd'hui, c'est notre incubateur qui va bientôt ouvrir. Nous nous sommes dit que nous pourrions créer un accélérateur de développement par le biais de services Ed Tech.

Nous pouvons aussi mettre en place un club d'utilisateurs et d'acheteurs de solutions high-tech pour organiser l'achat public, et nous pourrions développer une culture partagée entre le monde de l'entreprise, de la recherche et de l'éducation via ces dispositifs EdTech. Ceux qui sont fer de lance aujourd'hui dans les EdTech, c'est l'Angleterre, la Finlande ou un peu l'Estonie. Nous avons dit que nous irions là où ils s'y connaissent pour voir ce que nous pourrions récupérer comme compétence et avec qui nous pourrions nous affilier. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette délégation à Londres. Je vous passe le programme de la délégation. Vous l'avez dans votre rapport. Ce qui est intéressant, c'est qu'à Londres, il y a ce que nous appelons le système Educate. C'est un programme d'accélération de start-up qui est extrêmement efficace, puisqu'aujourd'hui, il a accompagné 130 jeunes entreprises qui se retrouvent aujourd'hui dans les plus prometteuses du monde.

Avec Madame Virginie TINLAND, nous avons appris dernièrement que notre délégation était attendue, même plus qu'attendue, puisqu'ils ont mis en place un programme extrêmement intéressant, car ils espèrent pouvoir nous faire rentrer dans ce système Educate et ils nous proposent dès à présent de nous franchiser Educate, car ils sont extrêmement contents de nous voir. Nous allons essayer, avec la délégation, qui sera composée d'un certain nombre de partenaires, notamment l'Education nationale, Val-d'Oise Numérique pour le problème technique et tout un tas d'autres partenaires, le Rectorat, l'Université et l'association EdTech France, de faire notre lobbying du Val-d'Oise chez les Anglais, avant que le Brexit ne soit en route.

Nous vous proposons d'approuver cette délégation à Londres, qui sera présidée par Madame Virginie TINLAND et moi-même et qui aura lieu la semaine prochaine, à partir de mercredi soir, jusqu'à vendredi.

Madame CAVECCHI

Vous nous en parlerez au retour. Merci d'avance. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote. Qui est contre ?

Adoption à l'unanimité

Nous avons la délibération 6-05, qui est le projet de création d'une bretelle RD122-A15 sur la commune de Sannois, avec le lancement de concertation publique. Je vais laisser la parole à Monsieur Philippe ROULEAU. Il s'agit de quelque chose qui est important pour les citoyens du secteur.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-05 Projet de création d'une bretelle RD 122 - A 15 sur la commune de Sannois. Modalités de concertation publique.

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente. Vous avez presque tout dit. Je vais essayer d'être à la hauteur de Monsieur Yannick BOEDEC et de faire très synthétique. C'est la création d'une bretelle d'accès à l'A15 dans le cadre du réaménagement de la carrière Placoplatre qui est située à Cormeilles-en-Parisis. Cette bretelle d'accès à l'autoroute sera située à Sannois. Il nous est demandé aujourd'hui d'approuver le lancement de la concertation publique, en sachant que cet ouvrage sera financé par la société Placoplatre à hauteur de 50 %, la société du Grand Paris, à hauteur de 20 %, la Région d'Ile-de-France, 15 %, la Communauté d'agglomération Val Parisis à hauteur de 8 % et le Conseil départemental du Val-d'Oise, à hauteur de 7 %.

Madame CAVECCHI

Le total fait 2,8 M€ HT. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous passons à un sujet qui nous touche tous et qui est hors recueil. C'est la construction du T4.

6-06 Avis du Département du Val d'Oise dans le cadre de la concertation sur le projet de Terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle (CDG).

Mes chers collègues, c'est un sujet important qui concerne nos Valdoisiens, et particulièrement le Val-d'Oise, par rapport au reste de l'Île-de-France. Aujourd'hui, Roissy - Charles-de-Gaulle, c'est 70 millions de passagers par an. Le groupe ADP, dans le cadre de ce projet, prévoit une augmentation de 2,5 % par an jusqu'en 2035. La capacité d'accueil du site va poser problème dès 2028. Ils ont estimé qu'il fallait prendre les devants et se projeter à une période pour qu'ils puissent travailler, fonctionner de la meilleure façon possible par rapport à l'augmentation du nombre de passagers qui était une constatation universelle sur l'ensemble de tous les pays du monde. Le projet T4, c'est entre 2021 et 2037, la construction d'un terminal supplémentaire par rapport à ce qui existe aujourd'hui, d'une capacité additionnelle de 40 millions de passagers. Le coût estimé du T4 est entre 7 et 9 Md€, qui sont financés intégralement par le groupe ADP.

Selon le groupe ADP, ce projet générerait en phase d'exploitation 50 000 emplois directs et 225 000 emplois indirects. La construction, les travaux, qui vont s'étaler sur plusieurs années, nécessiteraient entre 4 000 et 5 000 emplois. Ce sont des données d'ADP.

Le projet T4 couvre aujourd'hui les 167 ha qui appartiennent déjà à ADP. Ce projet va bénéficier d'une gare sur la ligne 17, qui est la ligne qui va desservir aussi, et je dirais encore heureux, la ville de Gonesse. Il y aura donc une gare qui amènera les passagers vers Paris, à partir de Roissy. Cela fera deux gares sur la ligne 17 pour Roissy, une qui sera au T2 et une qui sera au T4.

Le groupe ADP a lancé de manière volontaire, et il n'en était pas obligé, et je l'en remercie, une large concertation qui a commencé le 12 février et qui va se terminer le 12 mai. Je l'ai demandé au Président d'ADP, c'est l'ensemble du Val-d'Oise qui est concerné par cette concertation. Il était plus question au départ d'avoir une concertation qui concernait les territoires soumis au plan par rapport au bruit. Ce sont des éléments pratiques, objectifs.

Nous avons eu beaucoup d'échanges avec ADP. Nous sommes déjà intervenus de façon épistolaire, en tant qu'acteurs du territoire pour participer et donner nos avis techniques. Une réunion s'est organisée le 25 mars à Eaubonne, et j'étais présente. Hier soir, nous avons eu une réunion à Goussainville, qui était organisée sous la forme d'un atelier autour des mobilités, en présence de Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, des représentants d'Île-de-France Mobilité. Le Président du groupe ADP était présent lui-même. Nous avons aussi un représentant de la société du Grand Paris qui travaille sur les lignes, notamment la ligne 17 qui nous concerne particulièrement.

ADP est aussi intervenu, je vous avais invités toutes et tous lundi matin, afin que nous ayons tout ce projet en tête. Ils ont accepté cette invitation.

Je voulais rappeler quatre enjeux d'intérêt et de crainte du Conseil départemental. Le premier enjeu, c'est le développement économique. Comment ce projet s'inscrit-il, notamment dans une réglementation de plus en plus contrainte, dans une concurrence de plus en plus forte entre les aéroports mondiaux et dans une transformation du système économique des compagnies aériennes ? Air France hier soir a fait savoir qu'ils étaient très favorables au développement d'ADP, puisque dans quelques années, ils ne pourraient plus être hub.

Je n'oublie pas non plus, et vous vous en doutez, la question de la privatisation, sur laquelle nous avons déjà discuté, du groupe ADP, qui est un sujet connexe et qu'il faut lier au projet T4. Les engagements d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les réalités de demain. Nous verrons ce que l'éventuel futur actionnaire va décider.

Un deuxième enjeu, et ce n'est pas le moindre, ce sont les nuisances sonores, et en ce qui concerne aussi la qualité de l'air. Il nous paraît urgent de réviser le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et le Plan de Gêne Sonore (PGS) dans la mesure où les 600 000 mouvements annoncés seront dépassés avant la fin de la construction du T4.

De même, il me semble nécessaire de détenir une modélisation partagée de l'impact sonore et sanitaire du futur terminal. Quelles sont les véritables conséquences de toujours plus de bruit sur la santé de nos Valdoisiens ? La qualité de l'air respiré fait partie aussi de l'état de santé de nos populations.

Le troisième enjeu est l'employabilité des populations locales. Il faut faire évoluer les formations professionnelles, les formations initiales, les formations continues. C'est une nécessité. Les habitants qui supportent directement les nuisances doivent pouvoir prétendre aux emplois qui seront proposés sur la plate-forme. Un chiffre nous donne une indication du défi qui sera relevé. Sur les 90 100 employés directs de l'aéroport et qui résident à proximité de la plate-forme, seulement 13,8 % des Valdoisiens sont concernés. Il y a un vrai problème.

Quatrième et dernier enjeu, il s'agit de l'accessibilité, la mobilité autour de la plate-forme aéroportuaire. La répartition des flux à l'horizon 2037 doit nous être précisée ; tout comme les capacités d'accueil en stationnement, ou les solutions envisagées pour les transports en mode doux et les modes inter-modalités. Je n'ai pas eu hier soir de réponse à ces sujets. D'autres projets de transport qui avaient été repoussés ou engagés ou oubliés viennent aussi alimenter nos réflexions et nos inquiétudes sur cette thématique d'accessibilité et je pense à la ligne 17, au Charles-de-Gaulle Express qui a été évoqué longuement hier soir et qui fâche tout le monde, sauf les responsables d'ADP... et Monsieur le Préfet, et je pense aussi au projet du barreau de Gonesse, ou à l'interconnexion si essentielle de notre ligne H avec la gare de Saint-Denis Pleyel. Cette interconnexion permettrait aux voyageurs de la ligne H d'accéder aux lignes 14, 15, 16 et 17. Ils seraient en contact et auraient le droit de partager les lignes les plus rapides pour aller là où ils ont besoin d'aller, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Chers collègues, face à tous ces enjeux, nos inquiétudes et celles de nos populations survolées sont très grandes. Au cœur de ce futur développement, il y a la vie quotidienne de milliers de Valdoisiens. Je vous propose que nous demandions la révision immédiate du plan d'exposition au bruit et du plan de gêne sonore, puisque les seuils des 600 000 mouvements d'avions seront dépassés avant l'achèvement du T4. Je vous propose que nous demandions la réalisation d'une modélisation partagée de l'impact sonore et sanitaire du terminal 4 au sein de BRUITPARIF, avec une coopération qui est celle de la Direction Générale de l'Aviation Civile, ce que nous appelons la DGAC, et du groupe ADP, et aussi au sein de AIRPARIF.

Je vous propose que nous demandions l'évolution des formations professionnelles initiales et continues pour favoriser l'employabilité des habitants, en particulier de l'Est du département, et nous sommes ici tous concernés, de demander l'implication plus importante du groupe ADP dans nos projets territoriaux, via une hausse de ses compensations. Des projets d'équipement public ou de transport collectif pour améliorer l'accessibilité, des bourses d'études, des bourses de formation, qu'il compense les difficultés que notre territoire rencontre, que nos habitants ont, par des gestes financiers, je serai très claire et très directe. Beaucoup plus que ce qu'ils font aujourd'hui. Ceci existe dans toute l'Europe. Nos collègues représentent le Val-d'Oise à des réunions internationales. Monsieur Alexandre PUEYO, qui était à Barcelone pour l'Assemblée des Régions aéroportuaires, nous a rapporté que l'ensemble des aéroports d'Europe, les Anglais, les Hollandais, les Allemands, participaient financièrement beaucoup aux projets de territoire. Cela pourrait être fait et ce n'est pas fait aujourd'hui.

C'est pourquoi, chers collègues, j'interpelle en votre nom, et nous interpellons l'Etat et la Région d'Ile-de-France, pour une desserte prioritaire du corridor aéroportuaire par la ligne 17 du Grand Paris Express, de trois lignes en rocade de transport en commun à haut niveau de service entre Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel, Arnouville, Goussainville, Louvres et l'aéroport de Roissy.

C'est pourquoi nous sollicitons, si vous en êtes d'accord, l'Etat, pour qu'il engage rapidement des réflexions sur les aménagements du réseau routier des villes environnantes et sur les nouvelles formes de mobilité à initier pour éviter la saturation des principaux axes de circulation, comme l'A1 et l'A3.

Mes chers collègues, face aux nuisances sonores et sanitaires engendrées par le projet de terminal T4, face aux très vives inquiétudes de nos populations survolées et aux impacts négatifs sur le territoire concerné, face aux enjeux explicités et à nos demandes légitimes, exprimées, et malgré des promesses de création d'emplois et de développement économique, je vous propose d'émettre un avis défavorable au projet de terminal T4 à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

J'ai essayé de résumer notre position. Je vous laisse la parole.

Madame TECHTACH

Je vais essayer d'être gentille et de ne pas m'attirer les foudres. Madame la Présidente, chers collègues, vous nous proposez de donner un avis défavorable au projet du terminal T4, soumis à consultation volontaire par le groupe ADP. Nous partageons votre analyse et votre position. Avant de faire quelques propositions complémentaires à l'avis que vous nous proposez, il me semble utile de revenir sur le contexte qui entoure le projet qui a pour objet d'augmenter de plus de 40 millions le nombre de passagers de l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle, l'équivalent de l'aéroport d'Orly aujourd'hui, et d'y ajouter le survol de 500 avions quotidiens pour le territoire concerné.

Le premier élément de contexte est la privatisation d'ADP, comme vous l'avez indiqué, Madame la Présidente. Nous nous y sommes opposés unanimement, pour une multitude de raisons que vous avez rappelées. Toutefois, cette privatisation adoptée définitivement par le Parlement ne peut que nous inquiéter sur la capacité du groupe ADP à prendre aujourd'hui des engagements pour l'avenir, que ce soit en termes de compensation financière ou de comportement plus responsable concernant les nuisances sonores et pour l'emploi local.

Le second élément de contexte est le rapport de l'OMS et l'étude de BRUITPARIF sur les conséquences sanitaires de bruit de l'aéroport de Roissy, mais plus généralement, des infrastructures sur nos populations. Nous avons bien pris note que les conclusions de BRUITPARIF sont contestées. C'est pourquoi, avant de développer encore la plate-forme, nous devons en savoir plus sur les conséquences et sur les mesures à prendre pour éviter ce que nous annonce l'étude aujourd'hui, soit 15 000 années de moins de vie en bonne santé autour de l'aéroport. Sur ce point, je veux vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé une audition de BRUITPARIF qui nous a permis d'avancer dans notre compréhension du phénomène.

De la même manière, les incohérences entre les constatations en matière de bruit, entre ADP et BRUITPARIF, notamment sur l'apport des nouvelles motorisations, nous inquiètent sur la capacité à poser un diagnostic précis sur les nuisances subies, et donc à se projeter sur les nuisances possibles à l'avenir. Nous soutenons particulièrement votre demande, Madame la Présidente, de réaliser au sein de BRUITPARIF une modélisation de l'impact sonore et sanitaire de toute évolution sur la plate-forme.

Vous revenez sur la part de l'emploi valdoisien sur la plate-forme. Le représentant d'ADP a indiqué 13 % de Valdoisiens parmi les personnels de la plate-forme lors de la réunion de présentation au Conseil départemental lundi. Le réseau Villes et Aéroports dit 6 % et vous indiquez, en prenant les chiffres dans l'autre sens, que seuls 3 % des actifs Valdoisiens travaillent sur la plate-forme. Quels que soient les chiffres, en tout état de cause, aujourd'hui, c'est extrêmement faible, au regard des nuisances subies pour soutenir cette activité économique.

Nous en connaissons les causes de longue date. Lorsque je dis "nous", j'englobe évidemment l'ensemble des acteurs, l'Etat, la Région, les collectivités locales et le groupe ADP. Le premier frein est celui de la mobilité, Madame la Présidente, comme vous l'avez bien rappelé tout à l'heure. La mobilité pour les populations de l'Est du département vers la plate-forme. J'ai souvent l'occasion de le dire, nous allons plus vite de Charles-de-Gaulle à Barcelone ou Lisbonne, que de Villiers-le-Bel à Charles-de-Gaulle. Je l'ai fait.

Je lisais dans Le Parisien hier matin que le Préfet de Région, qui venait, vous l'avez indiqué, à la réunion de concertation de Goussainville hier soir, sur la question des mobilités, avait rendu en début de semaine son rapport du Charles-de-Gaulle Express au Premier ministre. Cette concomitance exprime mieux que tous les discours complexes le mépris de l'Etat et de ses représentants pour les habitants de nos territoires populaires.

Le recul, comme vous l'avez si justement rappelé, sur le barreau de Gonesse, le retard sur la ligne 17, le flou total sur les trois lignes de bus en site propre, type bus à haut niveau de service, entre Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel, Arnouville, Goussainville et Louvres : les sujets de colère, les causes d'abandon sont nombreux. Nous pouvons ajouter la modernisation de la ligne B et D du RER, le prolongement du T5 à Garges-lès-Gonesse ou l'arrêt de la ligne H, comme vous l'avez précisé également, à Saint-Denis Pleyel.

Sans capacité de se rendre sur la plate-forme, tout ce que nous pourrions mettre en place sera voué à l'échec. C'est pourquoi nos différents partenaires, notamment l'Etat et la Région, doivent donner pour une fois la priorité aux populations valdoisiennes. Ces mobilités, si elles sont nécessaires, ne sont pourtant pas suffisantes. Nous avons besoin sur notre territoire d'une offre de formation initiale professionnelle et continue, spécifique aux métiers de l'aéroportuaire, et des échanges internationaux, mais également au-delà de l'ensemble des métiers qui peuvent être proposés sur la plate-forme. Concernant le PEB et le PGS, nous sommes en soutien de votre demande de révision, Madame la Présidente, immédiate.

Comme vous le voyez, nous partageons l'essentiel de vos préconisations. Nous vous proposons d'ajouter deux demandes dans l'avis que rendra notre collectivité, ou à défaut, d'ajouter comme avis minoritaire la contribution et les demandes du groupe socialiste et apparenté.

Le premier de ces ajouts est une demande de renforcement du contrôle des vols de nuit en étendant la tranche horaire prévue par les arrêtés du 6 novembre 2003, de 23 heures à 6 h 30 du matin, contre 5 h 30 aujourd'hui, et de limiter à 18 000 contre 22 500 actuellement le nombre de créneaux horaires autorisés pour la nuit, avec un objectif de baisse de 5 % par an du nombre de créneaux maximum.

Le second ajout concerne l'indemnisation des travaux d'insonorisation des bâtiments situés dans le périmètre du PGS. Nous avons pris note de la déclaration du représentant d'ADP qui a indiqué lors de sa visite au Conseil départemental lundi que les délais d'attente se réduisaient et que des pistes de solution étaient actuellement sur la table. C'est très bien, mais cela est fort surprenant. J'étais moi-même à la réunion du 10 avril dernier à Villiers-le-Bel. Je peux vous dire que les riverains nous parlent de dossiers aujourd'hui qui sont en cours de traitement et qui datent de 2014. Ils ne sont toujours pas instruits.

Cela semble infirmer l'existence de progrès, visibles en tout cas, pour aller plus loin, et mieux protéger nos populations. Nous demandons que l'article R571-85 du Code de l'environnement soit modifié pour permettre la prise en charge à 100 % des travaux d'insonorisation que les bâtiments soient publics ou privés, à l'usage ou non d'habitation.

Nous faisons, chers collègues, aujourd'hui, œuvre utile pour les Valdoisiennes et les Valdoisiens en nous opposant à ce projet. Nous devons nous servir de cette consultation comme d'un levier pour avancer sur tous ces sujets qui conditionnent la qualité de vie de nos populations et l'attractivité de notre territoire. Merci.

Monsieur METEZEAU

Pour répondre sur la partie transport, bien évidemment, nous partageons le même sentiment que vous. Un chiffre m'avait interpellé. Seulement 10 % des personnes qui se rendent sur l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle le font par les transports en commun. Il y a un déficit de transport très important. La délibération que nous vous présentons a pour objectif de demander des compensations financières, y compris sur la participation à la réalisation d'infrastructures de transport à ADP.

Madame CAVECCHI

Hier soir, nous n'avons pas eu vraiment de réponse très claire par rapport aux aménagements routiers... Concernant le rapport qui a été donné au Premier ministre, par Monsieur CADOT, il a dit qu'une fois que cela avait été vu par les services successifs chez lui, puis par les services de Matignon, que le Premier ministre n'avait eu le rapport finalement que mercredi soir, la veille d'hier soir, et qu'il s'engageait à partir de là à le présenter à tout le monde et à le mettre en ligne, comme il l'avait fait pour le rapport précédent. L'une des associations présentes lui a posé la question en lui demandant si ce rapport était si confidentiel qu'il ne pouvait pas en parler. On en saura un petit peu plus rapidement, mais n'attendons pas de miracle non plus.

Monsieur SUEUR

Nous avons là une motion qui est parfaitement légitime, argumentée. Je souhaiterais insister sur deux points. Sur la privatisation, nous sommes tous à l'unanimité, mais je rappelle qu'aux Etats-Unis, les grands aéroports sont propriété des collectivités. Atlanta est sous l'autorité du maire d'Atlanta. Nous avons un préambule de la Constitution de 1958 qui se réfère intégralement et insère le préambule de 1946, qui dispose que tout bien, toute exploitation qui acquiert le caractère d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité publique. Nous pouvons craindre que ce projet du T4 soit, comme pour la Française des Jeux avec extension du périmètre des jeux, un moyen de faire la mariée plus belle pour une meilleure, je prends le mot péjoratif pour une meilleure commercialisation de biens publics. N'oubliez pas que dans l'esprit de Bercy, la constitution du fonds de modernisation et d'innovation qui doit au minimum être de 10 Md€, pour produire de 250 M€. Les dividendes versés par ADP à l'Etat entre 180 et 200 M€, la Française des Jeux, 170 à 80 M€, rendent donc 350 M€, alors que le fonds est censé en produire 250, avec des propriétés qui sont parties entre les mains d'entreprises privées.

Il est dans la salle, je le salue, Jean-François BENON, le Directeur général du CEEVO, est un grand spécialiste des questions aéronautiques et aéroportuaires. Nous avons une erreur manifeste d'appréciation. Cette décision du T4 repose sur des projections brutes qui sont celles de IATA, le doublement du transport mondial sur les 15 ans à venir, pas nécessairement au profit de l'Europe. N'oubliez pas que cela parle tout seul. Aujourd'hui, le pays où il y a le plus de trafic aérien, ce sont les USA premier au monde. En 2035, le premier au monde, ce sera l'Inde. La projection qui a été évoquée dans notre motion, c'est 2,5 % par an, mais nous oublions que nous changeons de modèle économique, et que le point par point est en train de se généraliser. Les flottes aériennes évoluent et les moyens courriers, les moyens porteurs, deviennent des long-courriers, avec des coûts très inférieurs. Nos aéroports provinciaux français progressent de 4,5 à 5 % par an, et ce sont des statistiques de 2018. Nice, c'est 13 millions, Lyon, 9 millions, Bordeaux, Toulouse, 9 millions, et Nantes est à 6 millions et il a progressé sur la seule année de 13 %. Le principe même du hub.

Nous voulons bien qu'il y ait plus de confort pour l'accueil des visiteurs. Nous voulons 100 millions de touristes en France l'année prochaine. Nous devons faire d'autres efforts ailleurs. Tous ces éléments méritent d'être rappelés. Lorsque nous exposons ces données sympathiquement aux gens d'ADP, nous sommes confrontés à un mur. Il y a une sorte de fermeture intellectuelle inacceptable. Nous sommes bien conscients qu'il y a un enjeu économique, que le fret sur Roissy, c'est 25 000 emplois en direct. En conséquence, la question des vols de nuit reste difficile. Si nous sommes hostiles et nous le demeurerons tous, et les agglomérations qui ont voté, les communes qui ont voté, sont hostiles aux vols de nuit commerciaux. Il faut être conscient qu'il y a un déséquilibre. Nous pouvons récuser certains journalistes qui ont écrit qu'un certain nombre d'élus de ce Département pensent que l'emploi a plus d'importance que la santé. Mais nous sommes attachés à la santé, mais nous devons trouver un équilibre. Sans emploi, nous ne sommes peut-être pas en bonne santé.

Madame CAVECCHI

Effectivement, quand nous ne sommes pas en bonne santé, nous ne pouvons pas aller travailler. Il y a donc une contradiction. Tu as parlé de fret, Philippe. Le sujet a été évoqué hier soir par rapport à la circulation des gros camions sur les routes qui environnent Roissy. Le Président d'ADP a précisé qu'aujourd'hui le gros du fret était transporté de façon rapide par des petites camionnettes et pas des gros camions, pour aller au plus près. Il faisait une différence entre un nombre important de petites camionnettes et quelques gros camions. Mais le bruit et la pollution restent très importants. Nous avons parlé des travaux sur le RER B. Hier soir, cela a été évoqué aussi. Des riverains du RER B étaient présents à la réunion et des associations de défense des passagers. Il a été dit que les travaux du RER B auraient pu être faits depuis très longtemps. Qu'il y ait le projet du T4 ou pas, ces travaux devaient se faire. C'est évident que les travaux du RER B vont pénaliser les populations locales dans leurs déplacements quotidiens. Monsieur le Préfet précisait qu'ils allaient faire le maximum pour organiser les plus gros travaux où nous serions obligés de fermer les lignes pendant les périodes où il y a le moins de monde, c'est-à-dire l'été ou pendant les vacances scolaires. Cela est un vrai sujet. Seront mis en place des bus, comme nous avons un peu plus loin dans le Val-d'Oise. Quand il y a des travaux, des lignes de bus sont mises en place.

Le Directeur général d'Ile-de-France Mobilité, Monsieur PROST, a dit que la fréquence des bus dans le secteur allait être augmentée et qu'il y allait y avoir création de nouvelles lignes. Il n'a pas précisé exactement. Cela sera un autre sujet. J'ai pensé à nos trois lignes de bus en site propre. La circulation en site propre a aussi été évoquée. Ce n'est pas si simple. Beaucoup d'automobilistes utilisent le site propre et les voies réservées aux bus. Cela pose problème, car les embouteillages se répètent.

En ce qui concerne vos questions Madame Djida TECHTACH, comme nous demandons la révision du plan d'exposition au bruit et du plan de gêne sonore, dans le cadre de cette révision, nous pourrions inclure les questions que vous posez, ainsi que la question d'indemnisation des riverains. A ce moment-là, cela irait tout à fait dans le sujet. Si vous en êtes d'accord, nous le préciserons, pas dans la délibération que je vous propose de laisser comme ça, mais lorsque nous allons préciser notre demande par rapport à cette modification des deux plans en question.

Je vous propose de voter, afin que nous soyons d'accord qu'il s'agit d'un avis défavorable avec les demandes que nous avons faites, les préconisations et les regrets que nous pouvons avoir par rapport à ce qui se passe et ce qui nous est promis. Qui est favorable ?

Adoption à l'unanimité

Je vous propose de passer au sujet suivant, avec la Commission N° 1, avec le soutien au Comité d'Expansion Economique du Val-d'Oise, le CEEVO, pour l'année 2019. Le Comité a été créé en 1973, sous l'impulsion du Conseil général de l'époque. Depuis la loi NOTRe, il y a eu un changement de gouvernance dans son financement et ses missions. La loi NOTRe a en effet mis fin à la clause générale de compétences des Départements. Ce sont maintenant les Régions qui sont à la direction, et qui se sont trouvées renforcées dans le domaine du développement économique. Nous souhaitons réaffirmer notre soutien au CEEVO à travers cette délibération, le CEEVO qui œuvre pour l'attraction de nos territoires. Nous souhaitons aussi demander à la Région qu'elle renforce son appui financier à cette belle structure efficace, qui va vous proposer un cadre d'actions très précis. Je laisse la parole à Monsieur SUEUR qui va nous en dire plus, puisqu'il en est le Président.

1 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1-02 Soutien au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) au titre de l'année 2019.

Monsieur SUEUR

Merci, Madame la Présidente. Merci de rappeler la date de naissance du CEEVO, il y a 45 ans, dans le contexte de ce que nous appelions et que nous appelons toujours Comité d'Expansion Economique, mais qui n'est pas une agence seulement de développement économique. C'est une plate-forme de convergence de tous les acteurs économiques et sociaux du département, ce que la Région, comme la loi NOTRe, n'a rien compris. C'est une loi perverse géométrique, de Bercy, et nous sommes d'accord.

Il y a eu un partage dans le schéma de développement régional qui a été adopté à la fin de l'année 2016. La Région a réservé, consacré trois agences départementales, la nôtre, mais également celle de Seine-et-Marne, qui inclut aussi dans son champ de compétence le tourisme, et celle de l'Essonne. Après un travail d'inventaire de ce qui était légal, capable de passer le contrôle de légalité, et ce qui était également nécessaire entre la Région et nous, un gros travail de vos services, nous avons pu déterminer des missions qui restaient propres aux Départements, comme celles qui relevaient de la Région qui a cette compétence économique, notamment que les agents soient des animateurs des bassins d'emploi, que nous venons enfin de mettre en place, et d'être le partenaire de Paris Région Entreprises dans notre département.

Nous avons des missions qui ont été rappelées dans la convention qui nous lie à la Région, qui a été signée le 22 ou 23 décembre 2017 pour quatre ans, qui était le pendant de la Convention qui lie le CEEVO au Département, qui est une convention de 2018 à 2021.

Je rappelle les missions qui sont les nôtres et qui relèvent d'un financement légitime et légal du Département. C'est la promotion du territoire valdoisien, pour élaborer les supports, organiser les salons institutionnels ou internationaux, Marché International des Professionnels de l'Immobilier d'entreprises (MIPIM), Salon de l'immobilier francilien (SIMI) et vous avez vu qu'il y avait une clause de prise en considération et un financement pour notamment ces deux grands salons. MIPIM, SIMI, c'est l'action à l'internationale qui, quoi qu'il en soit, était restée légale. Rien dans la loi NOTRe ne nous interdit de faire de l'attractivité économique à l'international. Nous avons là-dessus les expertises des meilleurs cabinets d'avocats. C'est le Japon, c'est la Chine, c'est aussi la Russie et c'est la Serbie, comme porte d'entrée vers la Russie, puisque la Serbie est une zone de libre-échange avec la Russie.

C'est l'appui aux EPCI, c'est l'observateur socio-économique, rappelez-vous cet excellent bilan social économique du Val-d'Oise. C'est l'appui aux politiques d'enseignement supérieur, notamment de participation au Campus international, c'est également porteur de projets sociaux. Nous pouvons souligner que c'est la relation à l'emploi. Combien de dossiers ont été débusqués, soutenus par le CEEVO pour faire venir ou conserver dans le département des entreprises qui font de l'insertion sociale, économique, qui sauvent des emplois ou surtout qui en créent, avec de l'insertion, et évidemment être un porteur de projet dans le mécénat d'entreprise.

Le budget du CEEVO, qui est autour de 1,6 M€, était abondé à hauteur de 1,316 M€ par le Conseil départemental, somme qui était restée fixe en raison des contraintes que nous avons tous vécues pendant de trop nombreuses années. Au regard des partages que je viens d'évoquer, la Région avait engagé par principe, et il y a eu une discussion entre le Président et la Présidente de la Région, que 1 M€ seraient versés à chaque agence départementale, au titre de la compensation du CAVE qui était transférée à la Région.

Nous avons, à la fin de l'année 2017, in extremis, reçu ce million, pour 14 mois. Dans l'état d'aujourd'hui, le budget de la Région a consacré 2,3 M€ non répartis entre les trois agences départementales. A ce jour, nous ne savons pas si nous allons recevoir 1 M€, 800 000 € ou 750 000 €. La Présidente veille sur ce sujet avec beaucoup d'attention et d'offensive, mais nous sommes au mois de mai, et vous voyez que nous sommes dans l'incertitude.

Quoi qu'il en soit, nous raisonnons sur le versement initial et le complément par le Département, à 350 000 €. Nous avons déjà reçu les 175 000 € d'acompte. Cette délibération permet de débloquer la deuxième tranche. Nous ne sommes pas en péril en ce moment même, car nous avons de la trésorerie jusqu'au mois de juin. Néanmoins, nous aurons peut-être et je ne le souhaite surtout pas, à nous concerter à nouveau si la Région ne tenait pas ses engagements.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Philippe SUEUR. Je suis très motivée sur le sujet et je dois rencontrer la Présidente de la Région. Cela fera l'objet de l'un de nos échanges. Nous avons aussi, avec les deux autres Présidents concernés par les agences, écrit à la Présidente de la Région pour pouvoir avancer ensemble sur le sujet.

Je vais vous demander de voter cette subvention de 350 000 € au CEEVO.

Adoption à l'unanimité

Nous avons la présentation des marchés qui ont été passés selon la procédure adaptée. Je donne la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2- FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-28 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 31 janvier 2019 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je remplace Madame Isabelle RUSIN qui n'a pas pu être avec nous ce matin et qui a l'habitude de vous demander de donner acte de la présentation des marchés. Il s'agit de ceux qui sont d'un montant inférieur à 221 000 € HT sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2009. Il y a 852 engagements comptables pour un montant total de 2 082 886,82 €. Vous avez le détail dans vos dossiers. Le donné acte a été fait en Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous nous apercevons au quotidien, dans l'actualité politique sociale en France, que les corps intermédiaires sont importants. Les médiateurs me semblent des personnes importantes, avec une tâche essentielle qui est de rapprocher, faire en sorte que les points de vue puissent s'adapter les uns aux autres. Cela fait partie de la vie sociale qui me paraît essentielle. Nous avons une délibération qui va nous demander le déplacement du Médiateur du Département à l'Assemblée générale de l'Association des Médiateurs des Collectivités territoriales et au Forum mondial de la Médiation. Ce ne sera pas à Chicago ou à San Francisco. Je laisse la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2-29 Mandat spécial - Déplacement du Médiateur du Département du Val d'Oise à l'Assemblée générale de l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) et au Forum Mondial de la Médiation (FMM).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. C'est un mandat spécial qui doit être donné à Madame Monique MERIZIO, qui est Médiateur du Département, afin de représenter le Département du Val d'Oise à cette Assemblée qui est programmée le 13 juin à Metz, ce qui est moins loin que les destinations évoquées par la Présidente, et d'autre part, à la 10^e conférence de ce FMM qui se déroulera à Luxembourg du 9 au 11 juillet. Je suis sûr que tous les médiateurs mondiaux seront contents d'entendre l'expérience qu'a acquise Madame Monique MERIZIO.

Madame CAVECCHI

Nous allons voter. Qui est pour ? Je sens l'unanimité. Merci.

Adoption à l'unanimité

Je passe à la commune d'Herblay-sur-Seine. Il s'agit de céder cinq parcelles au profit du groupe Frey. Nous sommes sur la Patte d'Oie.

2-30 Commune d'Herblay-sur-Seine - Cession de cinq parcelles au profit du groupe FREY ou toutes entités juridiques pouvant s'y substituer. Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec ledit groupe et la SCI AGOSTINI.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Ce sont des emprises foncières qui sont constituées de cinq parcelles d'une estimation globale de 1 353 m², qui sont sur le carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay, sur la commune d'Herblay-sur-Seine. C'est un prix de cession totale acte en mains, de 1,4 M€, qui se décompose avec un certain nombre d'éléments constitutifs, 900 000 € concernant la cession foncière des parcelles cadastrées, que j'ai évoquée, pour 1 353 m², et 500 000 € au titre d'un complément de prix qui vaut indemnité transactionnelle. Le Département se verra rétrocéder à l'euro symbolique des emprises foncières d'une surface de 392 m² au droit de la RD 14, pour les besoins de l'opération dénommée "Réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay". C'est un très vieux dossier qui trouve son épilogue et qu'il va permettre ces travaux très attendus. Avis favorable unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons remercier les négociateurs de nous avoir sortis ce dossier, et qu'il puisse enfin être réglé.

Madame COUCHOT

J'interviens en disant que nous cédon pour un petit commerce de proximité où nous allons nous rendre à pied ou à vélo à la Patte d'Oie d'Herblay où chacun sait que la circulation y est extrêmement fluide.

Madame CAVECCHI

Ils vont y arriver par l'arrière.

Monsieur ROULEAU

Ce projet va grandement améliorer, visuellement au moins la Patte d'Oie. Je ne sais pas si vous voyez le vendeur de carrelage qui est un très bon commerçant, mais nous ne pouvons pas dire qu'esthétiquement, cela soit super. Des pistes cyclables seront prévues. Elles feront partie intégrante du projet. Nous avons demandé à FREY de reculer ses bâtiments pour laisser à la fois un passage pour les piétons et pour les cyclistes. A chaque fois que nous le pouvons, nous essayons de trouver des solutions pour pouvoir avoir accès sans la voiture, par un autre mode que la voiture.

Madame CAVECCHI

Ce sera important au niveau visuel. Dans le cadre du réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay, ne plus avoir ces bâtiments mal entretenus sera agréable pour tout le monde. Nous sommes très attentifs au cheminement des personnes qui voudraient utiliser le vélo et à l'arrivée des voitures et à la sortie des voitures par rapport à cet espace. Cela fait partie du travail.

Monsieur ROULEAU

Je rappelle que nous allons réaménager la Patte d'Oie d'Herblay et créer une nouvelle bretelle. L'accessibilité va en être améliorée. C'est pour deux projets en même temps. Nous n'avons pas fait exprès, mais cela tombe bien. Je rappelle que ce que nous appelons la Patte d'Oie d'Herblay est la deuxième zone commerciale la plus importante de France, avec de très belles enseignes. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais le groupe FREY va réaliser un ensemble commercial d'un bon niveau. Il me disait que les enseignes se battaient pour être ici. Il y a beaucoup de passage et que c'est presque comme les champs Elysées, mais ça c'est peut-être pour flatter le maire d'Herblay-sur-Seine.

Mes collègues me charrient en disant qu'il y a eu très peu de Gilets jaunes dans le Val-d'Oise. Le seul endroit où il y a eu des Gilets jaunes, c'était sur la Patte d'Oie d'Herblay. Ils ont bien choisi l'endroit, car il y a du monde qui circule. Je tiens à saluer leur comportement qui a été très respectueux des personnes présentes.

Madame CAVECCHI

Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité

Le rapport suivant va nous parler de la programmation de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux. Je redonne la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2-31 Présentation de la Programmation 2019 des travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un dossier important qu'il ne faut pas passer en 30 secondes, même s'il est déjà bien tard. C'est un dossier sur lequel nous sommes habitués chaque année à voter des montants de programmes qui permettent d'entretenir et de maintenir les bâtiments du Département. Il s'agit d'un montant global de 5 689 000 € qui sera dépensé, dont 4 013 800 € pour des travaux de maintenance programmée, et 1 675 200 € pour des travaux de petit entretien, de maintenance courante et de travaux urgents qui sont appelés imprévisibles, comme il est habituel dans des collectivités de la taille du Département.

Les services administratifs sont servis pour 1 641 200 €, les bâtiments sociaux, pour de 452 700 €, les bâtiments culturels, pour 410 500 €, les bâtiments d'exploitation routière pour 329 500 €, les bâtiments universitaires, pour 502 000 €, les bâtiments sportifs pour 530 000 €, divers bâtiments pour 147 900 €. Rien n'est laissé de côté. Sur l'ensemble de différents bâtiments qui constituent des lieux d'expression de la politique départementale, nous sommes très attentifs à faire en sorte que cela soit en bon état. Avis favorable unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Je vous propose de voter.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à la délibération suivante. Nous parlons des collèges. Je me tourne vers Madame Virginie TINLAND. Elle va tout vous dire.

2-32 Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 et d'un gymnase de 1 500 m² environ à Cergy.

Madame TINLAND

J'ai pas mal évoqué le sujet tout à l'heure dans le cadre de la sectorisation. Il s'agit maintenant de lancer l'opération de construction du collège de Cergy. Comme je vous l'ai précisé tout à l'heure, ce sera un collège 700 qui sera situé dans la ZAC des Linandes. Nous avons actuellement un taux de remplissage moyen de 95 %, qui atteindra les 103 % d'ici 2021. Nous entrevoyons à peu près 750 collégiens de plus d'ici 2025, ce qui correspond à un collège supplémentaire. Il y aura les locaux d'enseignement classique. Nous allons construire une demi-pension en production, avec une cuisine de production. Il y aura quatre logements de fonction. Le coût de l'opération du collège est de 15,6 M€. Nous rajoutons le gymnase, c'est pourquoi vous avez 19,6 M€ dans la délibération. Il sera pris en charge par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à hauteur de 4,5 M€ maximum. Ils bénéficieront de l'aide aux communes dans le cadre de la construction d'un gymnase, parce qu'étant donné qu'il n'y avait pas de gymnases à proximité, nous avons travaillé avec la Communauté d'agglomération et la ville de Cergy pour que le gymnase soit construit en même temps que le collège, de façon à ce qu'il y ait une unité architecturale et que les deux se construisent en même temps.

Je pense vous avoir tout dit. Nous retravaillerons sur la sectorisation de toute la ville l'année précédant la livraison du collège qui est prévue pour la rentrée 2022.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Virginie TINLAND. Monsieur BENEDIC.

Monsieur BENEDIC

Juste pour nous réjouir au nom de notre groupe de cette construction. Je vais le faire pour la délibération d'après, en tant que Conseiller départemental du Val-d'Oise. Nous nous réjouissons de ce travail important, que ce soit sur la sectorisation, ou sur des projets en dur, de construction, coûteux pour le Département, mais néanmoins nécessaires.

Madame CAVECCHI

Merci. Je vais faire voter.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à Argenteuil et je rends la parole à Madame Virginie TINLAND.

2-33 Lancement de l'opération de construction d'un collège 700 à Argenteuil.

Madame TINLAND

Nous allons construire un collège 700. Je ne reviendrai pas sur le contexte que nous avons détaillé tout à l'heure. Si vous avez des questions, j'y répondrai. Il s'agit d'un 10^e collège. À Argenteuil, nous sommes actuellement à un taux de remplissage de 95 %, 103 % d'ici 2021, et 750 collégiens supplémentaires sont attendus d'ici 2025, ce qui nous remplit un collège. La ville nous met à disposition un terrain sur l'îlot Pirelli, qui est situé à la frontière d'Argenteuil et de Bezons. Nous effectuerons la sectorisation en tenant compte des collèges de Bezons qui sont également en tension. Nous referons une sectorisation globale sur ce secteur pour essayer de décharger les collèges de Bezons. Le coût de l'opération est de 15,6 M€, dont 13,5 M€ de travaux, le surplus étant dédié aux études, aux jurys de concours, aux architectes.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame Virginie TINLAND. Monsieur BENEDIC.

Monsieur BENEDIC

Nous n'allons pas bouder notre plaisir de voter cette délibération et nous allons nous réjouir que vous ayez pu assez rapidement vous entendre avec la ville d'Argenteuil pour trouver le terrain qui allait bien, avec les bonnes dimensions, la bonne localisation et la mise à disposition à titre gracieux, comme habituellement.

Madame CAVECCHI

Il est intéressant de le rappeler. Toutes les communes mettent à disposition gracieusement le foncier pour nos collèges.

Madame TINLAND

Je voulais terminer en remerciant les maires. Nous travaillons sur la sectorisation avec eux, avec la construction d'un collège, mais les maires de Cergy et d'Argenteuil ont été très réactifs, étant donné l'urgence de trouver un terrain pour lancer cette délibération aujourd'hui. Ils ont été très vite avec leur service urbanisme et le nôtre. Je remercie Madame ROUSSEL et ses services, ainsi que la Direction de l'Éducation. Tout cela est un travail commun. Si nous arrivons à passer cette délibération aujourd'hui, c'est grâce à toutes ces équipes.

Madame CAVECCHI

Toutes les énergies se rassemblent, y compris celle des agglomérations, quand cela est nécessaire. Merci.

Monsieur METEZEAU

Je veux m'associer à ce moment de grâce ouvert par notre collègue Fabien BENEDIC après la présentation de Madame Virginie TINLAND. Je ne vais pas trop en rajouter, mais nous nous réjouissons que cette situation difficile de la démographie scolaire d'Argenteuil trouve une aide déterminante du Conseil départemental.

Je rappellerai quelques chiffres sur les ouvertures dans l'enseignement primaire. Depuis trois ans, à Argenteuil, 171 classes ont dû être ouvertes. Cela représente 23 % de tout ce qui s'est ouvert dans le Val-d'Oise. Il faut avoir conscience de ces chiffres. Je vais préciser le chiffre. Si nous enlevons les ouvertures liées au dédoublement, sur les trois dernières années, lorsque nous excluons les ouvertures qui sont consécutives au dédoublement des CP et CE1, nous arrivons à 41 places ouvertes, ce qui représente 17 % de l'ensemble des classes ouvertes dans le Val-d'Oise.

Je suis optimiste, donc je ne vais pas le poser en termes de problèmes pour la ville, mais il s'agit d'une contrainte financière. Voir que déjà, il est prévu que quelques années plus tard, nous n'allons pas retrouver l'ensemble de ces élèves en collège, il serait trop simple de faire ce calcul, mais une grande partie d'entre eux auront besoin d'un collège. Cette ouverture du 10^e collège s'ajoute au doublement des effectifs dans un collège privé, donc cela allège d'une certaine façon les obligations du Conseil départemental, mais il est bien de voir que l'ensemble des acteurs concernés, et en particulier la ville et le Conseil départemental, travaillent avec très bonne intelligence.

Je me réjouis au passage un peu égoïstement de voir que, depuis que je suis élu, ce sera le troisième collège qui se construit à Argenteuil. C'est une satisfaction de voir le Conseil général d'abord, puis départemental, accompagner cette forte tension qui s'exprime sur Argenteuil. Je tenais à en remercier l'ensemble des élus, à condition que, dans quelques minutes, ils votent cette délibération.

Madame CAVECCHI

Nous allons le savoir. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité

Bon courage à nos équipes. Nous pouvons les remercier et les saluer.

Nous allons faire un peu de sport et nous allons nous diriger vers Eaubonne et le CDFAS. Je laisserai la parole à Madame Evelyne CHRISTIN qui va nous parler de l'agrandissement du CDFAS dans un cadre un peu nouveau.

2-34 Lancement de l'opération d'extension et de restructuration du bâtiment hébergement/restauration du CDFAS.

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. De ce côté-là, nos services vont avoir aussi du travail. La délibération vise à lancer l'extension et la réhabilitation du CDFAS, qui est le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportive. Il s'agit de créer un nouveau bâtiment dans lequel se trouvera toute la partie hébergement, ainsi que la restauration. Nous aurons une offre totalement nouvelle et qualitative au niveau des chambres. Le bâtiment actuel sera réhabilité pour y ajouter des salles de formation qui nous font défaut un peu en ce moment, pour faire un pôle de régénération sportive, tout cela avec en ligne de mire les Jeux olympiques de 2024, dans l'espoir de pouvoir y accueillir des délégations étrangères pour leur préparation. L'opération a un coût de 12 M€, qui sera cofinancée, et merci Madame la Présidente pour votre intervention au niveau du FS2I, qui va nous aider, car il s'agit d'un projet d'envergure régionale, par le FS2I, la Région et le Département. Je ne prendrai pas part au vote en tant que Présidente du CDFAS.

Madame CAVECCHI

Merci.

Monsieur BENEDIC

Nous allons nous réjouir et nous féliciter de ce beau projet d'extension du CDFAS. Nous souhaitons avoir un petit échange et une petite alerte sur la fréquentation de celui-ci, dont vous savez qu'elle est en diminution depuis plusieurs années, malgré les efforts effectués et les partenariats recherchés. Nous souhaitons de tout cœur que ce projet redonne de la visibilité, il y aura pas mal de communication, et réanime l'esprit dans lequel vous travaillez quotidiennement. Nous espérons que la courbe va s'inverser quant à la fréquentation. Cet équipement continue de rayonner, mais on voudrait qu'il rayonne un peu plus. Bonne route et bonne chance aux équipes, puisque cela fait beaucoup de travail à mener à bien, dans des délais assez contraints.

Madame CAVECCHI

Effectivement, le bâtiment par lui-même est vieillissant. Il est moins confortable qu'il a été. Il a besoin d'être remis au goût du jour. Proposer aux équipes qui viennent s'entraîner sur les équipements sportifs des locaux mieux adaptés est plus confortable. Cela va faire partie du deal. Je pense que la Présidente, son Directeur et ses équipes seront attentifs à renouveler l'offre qui sera la meilleure.

Madame CHRISTIN

La fréquentation n'a pas une baisse très significative, surtout au niveau des pôles sportifs, puisque l'hébergement est complet en permanence au niveau des pôles sportifs. S'il y a eu une baisse de fréquentation, c'est plutôt sur les fréquentations au moment des vacances scolaires, où nous avons, par exemple l'été, des groupes d'Italiens qui venaient et qui, notamment à cause des attentats de Paris, ont infléchi leur courbe par rapport à leur fréquentation sur Paris et la France en général et certains stages pendant les vacances scolaires, dû au niveau de vie des Français qui est également en baisse. Nous sommes en bonne augmentation sur le début de cette année. Nous allons espérer que cela va continuer. Nous faisons tout pour que cela continue. Nous avons déjà refait la piste à l'automne dernier. Cela montre une volonté d'expansion.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote. Tout le monde est-il favorable à cette construction ?

Adoption à l'unanimité

Je donne la parole très rapidement à Madame Chantal VILLALARD. Nous avons un sujet qui nous tient à cœur, vous avez entendu parler du GEMAPI, de tout ce qui est compliqué par rapport à l'eau, au traitement des eaux dans notre département. Madame Chantal VILLALARD qui est la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise va nous dire exactement ce qu'il y a dans cette future convention entre le Département et son Syndicat.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-12 Avenant n° 3 dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnels au profit du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO).

Madame VILLALARD

Merci, Madame la Présidente. Je vous proposerais, si vous en êtes d'accord, de vous faire un petit bilan. Je vous demande simplement de prolonger, si vous en êtes d'accord, la convention qui avait été signée entre le Département et le SMBO, et ce, jusqu'au 31 mai 2019, afin de prendre en compte un délai administratif pour le transfert de Patrick MARTIN, qui est responsable du SMBO, qui viendra dans nos murs. A l'issue de cette période, nous referons une convention pour la mise à disposition de l'informatique, des locaux, l'utilisation de véhicules et aides diverses. Si vous en êtes d'accord, je me permettrai aussi de faire un petit exposé sur l'ensemble de tous ces changements, sur l'ensemble de ce syndicat, lorsque nous allons revoter.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons nous dire que tous ces sujets sont très complexes. Je ne suis pas sûre que nous ayons tous compris ce dont il s'agissait. Nous te remercions à l'avance de nous donner encore quelques éclaircissements. J'en profite pour saluer les personnels qui ont travaillé sur ces sujets, car ils sont toujours à l'affût. Nous savons que l'Etat ne nous facilite pas la tâche. Ils font du très bon travail. Nous votons ce prolongement de convention jusqu'au 31 mai.

Madame VILLALARD

Je reviendrai en vous exposant tout.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité

Madame VILLALARD garde la parole. Elle va nous parler de l'Office National des Forêts. Il s'agit d'un partenariat solide, je l'espère.

4-13 Partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) 2018-2021. Programme d'actions dans les forêts périurbaines de l'Etat au titre de l'année 2019.

Madame VILLALARD

Le présent rapport a pour objet d'apporter un soutien financier à l'Office National des Forêts, et ce, pour l'année 2019, dans le cadre de la convention qui avait été signée de 2018 à 2021, entre le Département et l'ONF. Cela vise à mettre en œuvre un programme annuel de travaux, d'études, de forêts domaniales et toutes les opérations qui ciblent l'accueil du public. La participation du Département s'élève, pour 2019, à 85 000 € en investissement et à 92 000 € en fonctionnement. Si vous me permettez, nous avons reçu hier à la 4^e Commission, Monsieur BEAL, le directeur de l'ONF de l'agence de Versailles. Il nous a fait tout un exposé sur la gestion des forêts en Ile-de-France et il nous a donné beaucoup d'explications concernant la maladie de l'encre du châtaignier. Il est intéressant d'avoir tout cela. Vous aurez ces informations dans vos casiers.

Madame CAVECCHI

Nous votons.

Adoption à l'unanimité

L'abbaye de Maubuisson est un patrimoine important pour le Département. Il s'agit d'établir une convention de partenariat entre le Département et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, au sujet de l'abbaye de Maubuisson qui va vivre des heures nouvelles. Je laisse la parole à Madame Agnès RAFAITIN, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE n'ayant pas pu être présent.

4-14 Abbaye de Maubuisson : convention de partenariat entre le Département et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Madame RAFAITIN

Merci, Madame la Présidente. Ré-interrogeant la vocation de l'abbaye de Maubuisson, le Conseil départemental du Val-d'Oise veut écrire un nouveau chapitre de l'histoire de ce lieu. Le site s'apprête à poursuivre son développement culturel, augmenter sa programmation artistique et s'ouvrir en direction du monde économique et entrepreneurial.

Depuis 2013, le Département interroge la vocation de cette abbaye. C'est donc au premier étage de celle-ci qu'un espace sera dédié à une activité économique, regroupant cinq bureaux et huit postes de travail qui seront réservés à des entreprises incubées en pépinières ou encore coworking.

Dans le cadre de la loi NOTRe, afin de renforcer l'attractivité du territoire, le Département s'est rapproché de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour créer ensemble un nouvel outil de développement économique appelé la Turbine. La Turbine se situe sur trois sites. Elle est à la fois le site principal de l'incubateur de pépinières et hôtels d'entreprises de 5 000 m² sur le site du Port à Cergy, mais également les 10 cellules d'activité des ateliers de Chennevières, qui sont la propriété de l'agglomération et bientôt, ce site dédié sur l'abbaye de Maubuisson.

Le Département et la Communauté d'agglomération souhaitent que la Turbine devienne un véritable outil territorial qui permettra de renforcer l'attractivité économique du territoire, d'améliorer la lisibilité des ressources offertes aux entreprises par l'écosystème local, de renforcer le fonctionnement en réseau des acteurs locaux, être un lieu privilégié de mise en œuvre des actions de la communauté d'universités et d'établissements Paris Seine et Cergy-Pontoise, concernant l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprendre.

Concernant l'abbaye de Maubuisson, cette collaboration vise à capitaliser les efforts, augmenter l'attractivité et la visibilité du site, tout en mettant en valeur sa singularité, avec une offre unique en son genre.

L'ambition partenariale de la Turbine étendue sera adaptée au domaine de la culture, du patrimoine et des arts. Une collaboration renforcée sera recherchée avec des partenaires d'enseignement supérieur du territoire. Fort d'un partenariat ouvert et concerté, l'opérateur qui sera désigné par la CACP pour gérer la Turbine et certains espaces dédiés aux jeunes entreprises à Maubuisson apportera son expertise en matière de gestion d'incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises.

Une convention est donc établie entre le Département et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Concernant le Département, celui-ci s'engage à mettre gracieusement à disposition de l'opérateur désigné par la CACP, à prendre à sa charge tous les abonnements et contrats concernant les fluides, à procéder aux réparations d'entretien courant. Le Département reste responsable de la réalisation des différents contrôles réglementaires, des opérations de maintenance et d'entretien.

Concernant son partenaire, la CACP, celle-ci devra s'acquitter de toutes les charges afférentes aux locaux mis à disposition, l'occupation quelle qu'en soit la nature. Elle va permettre aux porteurs de projets et aux entrepreneurs dans le champ de l'attractivité du patrimoine, de la culture et des arts, de trouver à l'abbaye de Maubuisson un hébergement adapté à leurs besoins, des services mutualisés et des conseils, ainsi que des expertises.

La CACP ou son prestataire assureront la mise en place d'un suivi régulier et individuel des entreprises hébergées sur l'abbaye. La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ou son prestataire s'engagent à ce que les biens mis à disposition soient utilisés dans le respect de la destination des installations et des dispositions du règlement intérieur.

Financièrement, l'impact budgétaire pour le Département est d'environ 9 300 € par an.

En conclusion de ce rapport, il vous est donc proposé d'approuver le partenariat avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, d'approuver le projet de convention par lequel le Département confie la gestion de la Turbine et certains espaces dédiés aux jeunes entreprises à Maubuisson, à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, au regard de sa compétence exclusive en matière d'immobilier d'entreprise, et enfin, d'adopter les termes de la convention qui est jointe en annexe à votre dossier et d'autoriser la Présidente à signer cette convention. Pour information, les membres de la 4^e Commission ont décidé que la prochaine Commission se tiendra sur le site de l'abbaye en mai prochain. L'inauguration du site se tiendra en septembre. Madame la Présidente, ce dossier a reçu un avis unanime des 4^e et 2^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Ce sera un projet passionnant, depuis le temps que nous en parlons, nous y arrivons. Je pense que nous sommes toutes et tous ravis de ce futur développement dans le cadre du Campus et du travail que nous menons, et aussi du travail culturel. Je suis contente.

Je vous demande de voter.

Adoption à l'unanimité

IV. DESIGNATION

J'ai une dernière intervention pour désigner un administrateur pour représenter le Département en tant que personne qualifiée au sein du conseil d'administration du Val d'Oise Habitat. La personne précédente, Madame SISSOKO a donné sa démission. Je vous propose la Directrice de l'IFAC Val d'Oise, Madame Tatiana PRIEZ.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie et je vous souhaite un joli week-end de Pâques, ainsi qu'un bon appétit. Merci à tout le monde.

Fin de la séance à 12 heures 09